

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES GRENIER

La porno transgresse la frontière des sexes

Longtemps considérée comme un domaine exclusivement masculin, la pornographie recrute une partie croissante de sa clientèle chez les femmes. Ce phénomène, a constaté Pierre Racine, est apparu avec la vidéo-cassette qui a multiplié la consommation de pornographie dans le grand public. Même la récession n'y peut rien.

Page B-1

STEINBERG

La Caisse de dépôt refuse de donner son aval à la transaction

Robert Dutrisac

LA CAISSE de dépôt et placement du Québec refuse de donner son aval à la transaction qui fait passer les magasins Steinberg du Québec aux mains de Provigo, Métro-Richelieu et IGA-Boniprix.

La Caisse, qui détient un droit de veto sur cette entente, demande que lui soient apportées des modifications avant d'y apposer son imprimatur, a laissé savoir hier, le président du conseil et chef de la direction de la Caisse, M. Jean-Claude Delorme, qui répondait aux questions des journalistes après son allocution devant les membres de l'Association canadienne des compagnie d'assurance de personnes (ACCAP).

« Nous voulons nous assurer que le prix offert soit réparti de la manière la plus équitable de façon à satisfaire les exigences des employés, des fournisseurs et des créanciers », a déclaré M. Delorme. La Caisse devait faire parvenir hier une lettre au vendeur, la société Socanav dirigée par Michel Gaucher, « pour faire connaître les clauses de l'offre qui nous préoccupent », a-t-il ajouté.

L'entente dévoilée vendredi prévoit que Provigo, Métro-Richelieu et IGA-Boniprix se partagent 102 des 123 magasins Steinberg au Québec en contrepartie d'une somme de 275 millions \$. En outre, les acquéreurs forment une cagnotte de 15 millions \$ afin d'indemniser les employés licenciés. Pour que cette transaction se réalise et que soit évitée la faillite de Steinberg, il faut que la Caisse consente ainsi que le consortium de banques qui finance Socanav.

Répétant à trois reprises qu'il n'était pas à la Caisse quand la méga-transaction faisant passer, en 1989, l'empire Steinberg à Socanav, pour les activités de détail, et à la Caisse, pour les actifs immobiliers, M. Delorme a soutenu que la Caisse avait acquis cet actif immobilier « à la valeur marchande » seulement, contre-disant la version de M. Gaucher qui estime que la Caisse a fait un important bénéfice grâce à cette acquisition. « Je ne pense pas que nous pouvons dire que nous avons fait de l'ar-

« Je ne pense pas que nous pouvons dire que nous avons fait de l'ar-

Voir page A-4: La Caisse

La CUM désavoue l'auteur du rapport sur les biogaz

Louis-Gilles Francoeur

LA COMMUNAUTÉ urbaine de Montréal (CUM) a décidé hier de désavouer publiquement, en l'accusant de « manque de rigueur », l'évaluation d'un de ses ingénieurs qui estime « très importantes » les émissions de gaz toxiques de l'ex-carrière Miron.

Divulgué samedi par LE DEVOIR, ce rapport de l'ingénieur Yves Bourassa, du Service d'assainissement de l'air de la CUM, estime d'autre part que les torchères utilisées pour brûler le gaz contenant de nombreux produits organo-chlorés sont « très inefficaces » et qu'il pouvait, par conséquent, « en résulter, notamment des dioxines et des furannes », des molécules cancérigènes et mutagènes.

Cette évaluation de l'efficacité des torchères et la possibilité qu'elles génèrent des dioxines et des furannes n'est toutefois pas contredite par la CUM. Au contraire, les autorités régionales indiquent que, si les études en cours devaient le démontrer, « le cas échéant », elles demanderaient à Montréal « immédiate-

ment » d'installer un système d'épuration approprié.

Si la CUM ne contredit pas la possibilité que les torchères du Centre de tri et d'enfouissement de déchets (CTED) de Montréal puissent générer des dioxines et des furannes, la CUM dit que rien ne permet d'affirmer que ce pourrait être la ou une des principales sources d'émission de ces molécules dangereuses dans le milieu métropolitain. Elle ne fait cependant état d'aucun fait permettant de penser le contraire.

Quant au portrait chiffré des émissions de composés organiques volatils du CTED, dressé par l'ingénieur Bourassa, la CUM n'y voit qu'un « rapport préliminaire qui n'a pas été retenu comme un document officiel ».

Dans sa mise au point, le directeur adjoint du Service d'assainissement de la CUM, M. Fernand Cadieux, invite d'ailleurs LE DEVOIR et les médias à ne point publier des rapports comme celui de l'ingénieur Bourassa « sans en vérifier la validité ».

Craignant que la publication de

Voir page A-4: La CUM

Libman contestera en cour la loi référendaire québécoise

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PARTI ÉGALITÉ va contester en Cour supérieure du Québec la loi référendaire québécoise, a annoncé hier le chef du parti, M. Robert Libman.

Dans un bref communiqué publié en fin de journée, M. Libman invite les journalistes à une conférence de presse aujourd'hui à Montréal, au cours de laquelle il donnera plus de détails sur cette initiative de son parti.

M. Libman sera accompagné du conseiller juridique Julius Grey. Les deux hommes faisaient des mystères

hier soir quant aux motifs de la contestation qu'ils vont mener devant les tribunaux. L'un n'était pas joignable, tandis que le second faisait dire par sa secrétaire qu'il n'était pas autorisé à parler aux journalistes.

En recoupant diverses déclarations de M. Libman, on peut toutefois présumer que le Parti Égalité contestera la constitutionnalité de la loi sur les consultations populaires. Il invoquera probablement l'incompatibilité présumée des dispositions de la loi qui limitent les dépenses des camps adverses ainsi que des divers groupes de pression avec la Charte canadienne des droits.

À cet égard, M. Libman reprendrait à son compte et appliquerait à

la loi québécoise la logique qui a amené le gouvernement fédéral à ne pas limiter les dépenses des protagonistes dans le projet de loi référendaire présentement à l'étude aux Communes en vue d'un éventuel référendum pan-canadien.

Le gouvernement fédéral a consenti, par des amendements, à limiter les dépenses des comités officiels sans toutefois imposer de restrictions aux groupes de pression qui voudraient faire campagne pour le oui ou le non.

Ottawa s'était refusé à limiter les dépenses alléguant que cela contreviendrait aux dispositions de la Charte canadienne des droits garan-

tissant la liberté d'expression.

Par ailleurs, le chef du Parti Égalité a invité hier les gens d'affaires du Canada anglais à « jouer dur » en faveur du fédéralisme canadien dans leurs contacts avec leurs vis-à-vis québécois, rapporte la Presse canadienne.

Prenant la parole uniquement en anglais hier devant un groupe de gens d'affaires du reste du Canada réunis en congrès à Québec, M. Libman a accusé le chef du Parti québécois Jacques Parizeau de « tromper grossièrement » les Québécois en leur laissant croire qu'ils vivront mieux dans un Québec souverain. « Ce n'est rien de moins que de la science-fiction », a-t-il dit.



PHOTO JACQUES NADEAU

Tapis rouge pour deux koalas

Le zoo de Granby sera l'hôte cet été de deux pensionnaires exceptionnels. Il s'agit de deux koalas prêtés par le San Diego Zoo, de Californie. Les koalas, de la famille des marsupiaux (tout comme le kangourou), sont une espèce en voie de disparition. Les deux spécimens, arrivés hier à l'aéroport de Dorval, ont eu droit à un accueil réservé aux grands de ce monde. Suzanne Poirier, du zoo de Granby, exhibe fièrement l'un des deux koalas qui divertiront les visiteurs du site du 30 mai au 7 septembre.

ITALIE

Scalfaro élu président au 16e tour de scrutin

Les obsèques du juge Falcone tournent à la révolte contre les politiciens

d'après AFP

ROME — Le démocrate-chrétien Oscar Luigi Scalfaro, 73 ans, a été élu président de la République italienne à une forte majorité par l'assemblée des grands électeurs, au 16e tour de scrutin hier soir.

Pendant ce temps, à Palerme, les obsèques du juge Giovanni Falcone, victime de la mafia, ont tourné à la révolte contre les politiciens romains.

Selon le décompte des voix effectué en direct à la télévision, M. Scalfaro, président de la chambre des députés, a obtenu 672 voix — pour une majorité absolue nécessaire de 508 voix — sur un corps de 1014 grands électeurs (630 députés, 326 sénateurs et 58 représentants des régions). 1002 électeurs ont pris part au vote et il y a eu 38 bulletins blancs.

M. Scalfaro a approché de quatre voix la majorité des deux tiers de l'assemblée des grands électeurs, qui était nécessaire lors des trois premiers tours de l'élection présidentielle.

Il était soutenu hier par neuf par-

tis, notamment les quatre formations de la coalition de centre-gauche (démocratie-chrétienne, parti socialiste, social-démocrate et libéral), ainsi que par le parti démocratique de la gauche (ex-PCI), les Verts et la Rete, mouvement de l'ancien maire démocrate-chrétien de Palerme Leoluca Orlando.

M. Gianfranco Miglio présenté par la Ligue lombarde a recueilli 75 voix, devançant l'ancien président Francesco Cossiga, qui a obtenu les voix du Mouvement social italien (MSI).

Voir page A-4: Scalfaro



CAHIER SPÉCIAL

FRANCOPHONIE CANADIENNE

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 5 juin 1992

PARUTION le 13 juin DANS LE DEVOIR

Les communautés francophones et acadienne du Canada vivent un moment critique de leur histoire alors que le Canada anglais et le Québec tentent de redéfinir leurs liens constitutionnels. LE DEVOIR propose une réflexion en profondeur sur l'avenir de ces communautés.

Dans un cahier spécial à paraître le 13 juin, nous examinerons les progrès réalisés ces dernières décennies par ces communautés. Nous analyserons le contexte politique dans lequel elles évoluent et nous discuterons des défis qui les attendent. Nous ferons le point sur les relations qu'elles entretiennent avec les gouvernements, ceux de leurs provinces, le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois. Enfin, nous amorcerons une réflexion sur les relations entre francophones du Québec et francophones des autres provinces canadiennes.

À noter: ce cahier, tiré à 220,000 exemplaires sera distribué à travers le réseau des hebdomadaires francophones hors-Québec.

Après le lac Meech, le lac Ontario ? Une étape cruciale débute à Toronto

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO (PC) — Après l'Accord du Lac Meech, verra-t-on l'Accord du Lac Ontario ?

C'est à Toronto, aujourd'hui, que débute la dernière tranche des négociations multilatérales des ministres sur la Constitution.

C'est l'Ontario qui a proposé cette ronde en mars dernier, en disant que les provinces, les territoires et les autochtones devaient avoir leur mot à dire dans la réforme constitutionnelle.

Si le processus échoue, le gouvernement fédéral fera ses propres offres dans le cadre d'un référendum pancanadien.

Si, en revanche, le processus réussit — et à cet égard la rencontre de Toronto est « cruciale » car tout doit se terminer le 31 mai — les provinces auront en main un nouvel accord qui remplacera celui du Lac Meech, bloqué en juin 1990 par le Manitoba.

Ce nouveau projet serait finalisé par les premiers ministres provinciaux puis ratifié par les législatures provinciales en juin — le tout, à temps pour un référendum sur les offres fédérales au Québec.

Si un tel scénario est toujours possible et fortement souhaité par plusieurs politiciens canadiens, dont Joe Clark, Robert Bourassa et Bob Rae, il demeure peu probable.

Encore hier, l'hôte de la rencontre, le premier ministre ontarien Bob Rae, expliquait que son désir de maintenir l'unité canadienne n'allait pas jusqu'à approuver une réforme du Sénat qu'il trouve paralysante et invendable pour sa province. « Je ne vais pas accepter un Sénat égal simplement pour faire le bon garçon » a déclaré M. Rae, avant de se rendre à Queen's Park où il a dévoilé un rapport sur l'état des négociations constitutionnelles.

La réforme de la Chambre Haute constitue la pierre d'achoppement des négociations actuelles sur la réforme constitutionnelle et M. Rae le reconnaît dans son rapport.

L'Alberta tient mordicus à sa formule de Sénat Triple E — un sénat élu, égal et efficace — et elle croit avoir l'appui ferme de quatre autres provinces : la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Manitoba et Terre-Neuve.

L'Ontario, de son côté, refuse que le sénat soit égal, car elle ne peut accepter qu'avec 40 % de la population, elle n'ait droit qu'à huit sénateurs. Bob Rae prône plutôt un sénat « équitable » — où l'on désignerait le nombre de sièges par région, et, estimant que la coalition derrière l'Alberta est fragile, il croit pouvoir rallier sept provinces représentant 50 pour cent de la population à son projet.

Le Québec, quant à lui, reste offi-

ciellement muet, puisqu'il n'est pas partie des négociations. Mais les observateurs croient que le gouvernement québécois — même s'il voit d'un très mauvais œil le fait de perdre plus de la moitié de ses sénateurs — est plus flexible que le gouvernement Rae sur le Sénat « triple-E ».

Car le Québec veut un droit de veto sur les amendements constitutionnels. Et à cela, l'Alberta ne consentira que s'il obtient sa réforme du Sénat. Comme toute modification à la formule d'amendement requiert l'unanimité des provinces, l'Alberta, en quelque sorte, tient le Québec en otage. Toute tentative d'isoler l'Alberta cette semaine se heurtera à cette réalité.

Par ailleurs, l'Ontario a rendu public hier un rapport sur l'évolution des négociations constitutionnelles multilatérales présentement en cours.

Voici un résumé de ce bilan, qui se veut un canevas pour une nouvelle constitution canadienne :

■ **Clause interprétative.** Il y aura une clause interprétative, dite « clause Canada » qui mentionnera la société distincte, la dualité linguistique (garantissant l'épanouissement des anglophones au Québec et des francophones dans le reste du Canada), le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, la diversité ethnique, les institutions démocratiques, l'égalité des provinces et l'égalité des sexes. La société distincte de même que la dualité linguistique seront également inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés.

■ **Formule d'amendement.** Il y a deux propositions : l'unanimité et le rapport 7-85 (sept provinces représentant 85 % de la population, une proposition de la Saskatchewan qui donne de facto un droit de veto au Québec). Les autochtones aussi auraient un droit de veto sur des changements les concernant.

■ **Le sénat :** deux formules : celle du Triple-E (égal, élu, efficace), celle d'un sénat équitable. Dans les deux formules, le sénat est élu mais il ne peut pas déclencher des élections. De plus les sénateurs seront élus selon une formule de représentation proportionnelle, pour favoriser une meilleure représentation des groupes sous-représentés (comme les femmes, par exemple).

■ **Cour suprême :** entente sur le rôle des provinces dans la nomination des juges.

■ **Questions autochtones :** enchaînement du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et négociations pour définir le rôle et les responsabilités conférés par ce droit. Les gouvernements autochtones seront soumis à la charte canadienne.

■ **Charte sociale et union économique :** une charte sociale comme le veut l'Ontario, dans un nouveau pa-

ragraphe de l'article 36 de la Constitution, plus la reconnaissance du principe de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

■ **La répartition des pouvoirs** reconnaît l'exclusivité provinciale en matière de tourisme, de foresterie, des mines, des loisirs, du logement, et des affaires municipales. (Mais Bob Rae a dit hier en chambre que la compensation financière posera un problème). De plus, on s'entend pour faire de la formation professionnelle une compétence provinciale, avec compensation financière d'Ottawa. Quant à la culture, elle va aux provinces, mais le fédéral a le droit d'intervenir dans les institutions culturelles d'envergure nationale (Radio-Canada, l'ONF etc...). Par ailleurs, une province pourra se retirer d'un programme social pancanadien et recevoir une compensation si elle instaure un programme visant les mêmes objectifs nationaux.

■ **Immigration :** le fédéral sera obligé de signer une entente avec toute province qui le demandera.

D'autre part, il est indiqué que tout nouveau partage des pouvoirs ne peut pas porter atteinte aux droits des autochtones.

Le PQ écrit à Bourassa pour l'obliger à des réponses claires

Norman Delsile

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Insatisfait de la qualité des réponses qu'il obtient dans le dossier constitutionnel quand il interroge le premier ministre Robert Bourassa à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, a décidé d'utiliser un autre procédé : des questions écrites.

M. Brassard vient de faire inscrire au feuillet de l'Assemblée nationale une pleine page de questions écrites à l'endroit du premier ministre. Ce type de questions écrites requiert des réponses qui devront elles aussi être écrites et détaillées.

Il s'agit de questions « élémentaires et fondamentales », expliquait-on hier au bureau de M. Brassard.

Ces questions tentent de décortiquer la déclaration du premier ministre Robert Bourassa à Bruxelles (Belgique) le 6 février dernier. M. Bourassa avait alors souhaité un règlement du conflit Canada-Québec par la mise en place « de deux États souverains associés dans une union économique responsable à un parlement élu au suffrage universel ».

M. Brassard demande alors si par la notion d'État souverain, M. Bourassa « entend un pays souverain, maître de ses lois de ses impôts et de ses traités, conformément à la définition de la souveraineté formulée dans la loi 150 ».

M. Bourassa considère-t-il plutôt un État souverain comme « un État fédéré ne possédant une compétence exclusive que dans les secteurs qui lui sont reconnus, bref un Québec demeurant une province » ?

Quant au nouveau Parlement Canada-Québec élu au suffrage universel pour gérer l'union, M. Brassard demande s'il s'agira d'un « nouveau » niveau de gouvernement ou si, comme à la Communauté économique européenne (CEE), il s'agira d'un organisme composé de ministres délégués par chacun des États membres.

M. Brassard s'inquiète des pouvoirs de ce parlement qui gèrera l'union économique Canada-Québec. Aura-t-il le pouvoir de légiférer et de taxer ? Ne gèrera-t-il que l'union économique ou interviendra-t-il dans les autres domaines ? Quelle loi aura préséance au Québec s'il y a un conflit entre une loi de ce parlement supra-

national et une loi de l'Assemblée nationale ?

Le Québec qui serait « souverain » selon M. Bourassa gèrerait-il sa propre armée et sa propre politique étrangère ? Le Québec, dont la population est trois fois moindre que celle du reste du Canada, sera-t-il minoritaire dans la nouvelle union économique ? Si oui, possèdera-t-il un droit de veto sur les décisions du parlement de l'union ?

Enfin, M. Brassard voudrait bien savoir si l'accession du Québec au statut d'État souverain sera conditionnelle, dans l'esprit du premier ministre, à la mise en place du nouveau parlement Canada-Québec.

Cette idée de deux États souverains, le Canada et le Québec, chaque fois par un parlement suprnational élu, a été mise de l'avant dès 1990 au colloque annuel de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec.

À une réunion en fin de semaine dernière, les jeunes libéraux ont remis dans l'actualité cette position, en faisant distribuer notamment copie de la déclaration en février dernier du premier ministre Bourassa à Bruxelles.

Le référendum fédéral chevauchera celui du Québec

Le directeur général des élections a besoin de presque trois mois

Huguette Young

de la Presse canadienne

OTTAWA — Un référendum national ne pourrait vraisemblablement avoir lieu qu'avant la mi-septembre ou le début d'octobre, croit le directeur général d'Élections Canada, Jean-Pierre Kingsley.

Selon la complexité des changements à apporter au processus électoral, le directeur général des élections a indiqué hier, au cours d'un long témoignage devant le comité législatif qui se penche sur le projet de loi référendaire, qu'il lui faudra la presque totalité des trois mois prévus pour organiser un référendum national.

« Les règles qui régiraient un référendum seraient très différentes, a-t-il avancé. La loi actuelle prévoit que le directeur général bénéficie de six mois pour mettre en oeuvre de nouvelles modifications. Ici, on parle de mettre en oeuvre des modifications au même processus électoral, à

toutes fins pratiques, à l'intérieur de trois mois. Je crois qu'à ce moment-ci, dire qu'on sera prêt dans trois mois devrait suffire », s'est contenté d'avancer M. Kingsley aux journalistes, hier.

Pressé de questions, le directeur général a ajouté par la suite : « Si vous demandez si nous aurons besoin de la presque totalité des trois mois prévus, la réponse est oui ».

Si, comme le souhaite le gouvernement fédéral, ce projet de loi est adopté dans la première semaine de juin, le bureau d'Élections Canada ne pourra être en mesure de déclencher la machine électorale avant la fin d'août ou le début de septembre.

Suivra alors une campagne référendaire de 36 jours, ce qui repoussera la date du référendum à la fin septembre ou au début d'octobre.

Selon ce scénario — et contrairement aux vœux exprimés par le leader du gouvernement en Chambre, Harvie Andre —, il devient donc pratiquement impossible d'éviter qu'une campagne référendaire ca-

nadienne empiète sur celle du Québec, prévue pour le début de septembre.

La province doit tenir un référendum avant le 26 octobre. Au cours de modifications récentes à la Loi 150, la période référendaire a été écourtée de 84 à 47 jours. La question qui sera posée devrait être connue au début de septembre.

M. Kingsley prévoit la création d'environ 3000 à 5000 comités qui feront campagne pour le « oui » ou le « non ». La création de « comités-parapluie » a été écartée, ce qui laisse le champ libre à toutes sortes de groupes sociaux tels que le Club Richelieu ou le Club Optimiste.

Malgré cette avalanche de comités, M. Kingsley ne croit pas que cela viendra compliquer la tâche d'Élections Canada. Timidement, il admet que si référendum national il y a, la bataille promet d'être émotive et déchirante, comme ce fut le cas pour les référendums sur la conscription et la prohibition.

« Nous avons eu deux référendums

au niveau national au Canada, a-t-il précisé, et aussi des référendums au niveau provincial. Je crois que cela répond à votre question », s'est-il contenté de dire aux journalistes qui lui demandaient si la lutte serait émotive.

Enfin, M. Kingsley a précisé que le déclenchement d'élections fédérales annule automatiquement la tenue d'un référendum, les deux ne pouvant se tenir simultanément, aux termes de la Loi électorale du Canada.

Par contre, si un scrutin fédéral devait être déclenché le lendemain d'un référendum, Élections Canada doit être en mesure « de faire face au Jour J ». Donc, le cas échéant, une élection pourrait avoir lieu dans les 50 jours suivant l'émission des brefs, selon les règles actuellement en vigueur.

Si de nouvelles modifications devaient être apportées à la Loi électorale, Élections Canada aurait alors besoin d'une période de six mois pour remettre la machine en branle, selon les nouvelles règles du jeu.

Autre Sommet de la Terre, l'an prochain à Winnipeg

WINNIPEG (PC) — À une semaine du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, l'Institut international du développement viable a annoncé, hier, qu'il tiendra une conférence du même genre à Winnipeg, en juin 1993.

Ce sera le premier événement important de l'institut, qui a été créé par les gouvernements d'Ottawa et du Manitoba en 1990.

L'accent de la réunion de l'an prochain sera mis sur le développement durable, c'est-à-dire le développement économique qui tient compte des besoins de l'environnement.

Selon moi, le sommet de Rio va être un succès, a prédit le président de l'institut, M. Arthur Hanson. Mais,

même si c'est un échec, la conférence de Winnipeg va être encore plus importante, parce qu'elle va permettre un suivi.

Avec l'aide de M. Maurice Strong, l'institut espère attirer des chefs d'États et de gouvernements à la conférence de Winnipeg. M. Strong, qui est membre du conseil d'administration de l'institut, est également secrétaire-trésorier du Sommet de la Terre.

C'est à M. Strong qu'on attribue le mérite d'avoir attiré au sommet de Rio des personnages comme le président américain, M. George Bush, et le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney.

Jim Sheppard

de la Presse canadienne

MOSCOU — Si la Russie ne remédie pas rapidement aux problèmes que connaît son industrie du pétrole et du gaz naturel, elle nuira aux chances de succès de ses réformes politiques et économiques.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre canadien de l'Énergie Jake Epp au cours d'une conférence sur la coopération canado-russe dans le secteur pétrolier, en rappelant que cette industrie est peut-être la plus importante de Russie, puisque ses exportations sont sa principale source de devises fortes.

« La Russie ne peut se permettre d'attendre ou de faire des erreurs. Si elle veut attirer davantage de technologie et d'investissements étran-

gers, elle doit agir vite... » Un secteur pétrolier revitalisé est essentiel au succès des réformes politiques et économiques en cours dans votre pays.

La Russie peut compter sur le soutien du gouvernement et des investisseurs canadiens, a ajouté le ministre. Le pays est aux prises avec une baisse sans précédent de sa production de pétrole et de gaz naturel, et une chute des exportations contre devises fortes.

L'ancien ministre soviétique de la construction pétrolière et gazière estimait en décembre que la production soviétique de l'an dernier a totalisé 3,7 milliards de barils, alors qu'elle atteignait 4,1 milliards de barils deux ans plus tôt.

L'agence de presse indépendante Interfax, qui citait des autorités gouvernementales, affirmait récem-

ment que les exportations ont été réduites de moitié et pourraient carrément cesser dès l'an prochain si la tendance actuelle n'est pas renversée.

Ce déclin a débuté au cours des dernières années du communisme. L'équipement désuet, la pénurie de pièces de rechange et un système de distribution par pipelines en voie de désintégration y ont contribué.

Mais le problème a été exacerbé récemment par des conflits frontaliers et des disputes sur les prix parmi les 15 pays indépendants à avoir émergé du démantèlement de l'ex-URSS.

Le ministre Epp a souligné que le président russe Boris Eltsine était tout à fait conscient de l'importance de cette industrie et de son impact sur la réforme.

Le rêve de l'hydrogène

WINNIPEG (PC) — Un haut fonctionnaire fédéral a révélé, hier, que le Québec et la Communauté européenne avaient réalisé récemment une étude de faisabilité sur le remplacement des combustibles fossiles par l'hydrogène.

La possibilité d'effectuer une autre étude de genre a été soulevée par des représentants de l'industrie et du gouvernement japonais, au cours de rencontres avec des représentants du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

L'hydrogène, qui a l'avantage de ne pas polluer l'atmosphère, exige cependant une forte quantité d'électricité pour être isolé.

Le Japon serait intéressé à se servir d'hydrogène pour les automobiles, au lieu de l'essence. La compagnie Mazda a fabriqué un prototype à l'hydrogène l'an dernier.

LOTTO

649

10 MILLIONS \$

CE MERCREDI

Ça change pas le monde. Sauf que...

Approx.



lotto québec

Plusieurs commissions scolaires rejettent des pouvoirs réclamés par leur fédération

Michel Venne
de notre bureau de Québec

UNE CONSULTATION menée ce printemps auprès des commissions scolaires montre que si le principe d'une décentralisation des pouvoirs en leur faveur est majoritairement accepté, il soulève encore de fortes réticences.

Vingt pour cent des commissions scolaires, une sur cinq, ne veulent pas, en effet, du pouvoir de taxation illimité que réclame leur fédération. Le tiers d'entre elles (36 %) ne veulent pas non plus du pouvoir de négocier localement les conditions de travail de leurs employés.

L'unanimité est par contre pratiquement atteinte en ce qui a trait à l'élargissement des responsabilités locales sur le plan administratif. Les commissions scolaires identifient comme leur problème le plus sérieux, avant l'insuffisance de ressources, la « bureaucratie et la centralisation au ministère de l'Éducation ».

Elles ont reçu l'an passé pas moins de 1296 instructions, circulaires et autres directives provenant du ministère, soit cinq par jour ouvrable, sept par jour d'école.

Ce problème est déjà pris en compte à Québec. Le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, vient de

déposer un projet de loi qui allège les procédures administratives et confie aux commissions scolaires la responsabilité de statuer sur les demandes de dérogation à l'âge scolaire.

Les résultats de cette consultation, publiés hier, montrent que les réticences viennent davantage des commissions de taille moyenne (de 3000 à 7000 élèves) et de petite taille (moins de 3000 élèves). Ces deux catégories représentent 60 % des 165 commissions membres.

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM), qui n'est plus membre de la FCSQ depuis 1985, n'a évidemment pas répondu au questionnaire.

Cette consultation s'inscrit dans une démarche amorcée il y a un an lorsque l'assemblée générale de la FCSQ avait adopté comme priorité de « relever le défi de la décentralisation ». Ce sujet est le thème cette année également de l'assemblée générale de la fédération qui réunira 600 délégués à Québec le week-end prochain.

À cette occasion, les commissaires d'école se prononceront sur le projet de décentralisation proposé par la FCSQ et prendront connaissance des intentions du gouvernement à ce sujet par l'entremise du ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, qui prononcera l'allocution

d'ouverture.

Les deux propositions les plus controversées de la FCSQ sont en même temps celles qui sont les plus audacieuses:

■ Que la commission scolaire puisse établir elle-même son taux de taxe pour répondre aux besoins du milieu;

■ Que les commissions scolaires aient la responsabilité de déterminer (et négocier) toutes les conditions de travail de leurs employés, à l'exception du « monétaire lourd » (ce qui comprend notamment les salaires, les droits parentaux, les assurances et le régime de retraites).

Présentement, les commissions scolaires sont financées principalement par les subventions du ministère. La taxe scolaire représente environ 13 % de leurs revenus. Le pouvoir de taxation des commissions est limité à 35 cents par 100 \$ d'évaluation foncière. Pour aller au-delà, une commission doit procéder par référendum, un exercice coûteux auquel on n'a jamais recouru.

Dans l'optique d'une décentralisation des responsabilités, la FCSQ estime que les commissions scolaires doivent avoir la même marge de manœuvre qu'un gouvernement municipal. Les commissaires scolaires sont élus, au même titre que les conseillers municipaux, fait-on valoir.

Pour la fédération, le plafond de 35 cents doit disparaître, s'appuyant sur le principe que « l'essence même d'un gouvernement local passe par une participation significative au financement des décisions qu'il prend et dont il rend compte à ses commettants ».

Vingt pour cent des commissions scolaires sont contre un pouvoir illimité de taxation et seulement 64 % ont donné leur accord spontané au principe énoncé ci-haut. Elles demandent toutefois unanimement qu'à l'augmentation des pouvoirs dévolus aux commissions scolaires cor-

ponde un financement conséquent agréé par elles.

Le tiers des commissions scolaires ne veulent rien entendre par ailleurs de négocier les conditions de travail de leurs employés au niveau local. La présidente de la fédération, Mme Diane Drouin, explique cette opposition, observée à cet égard surtout chez les commissions de taille moyenne, par la crainte du « monstre » que constitue la machine de négociation de la CEQ.

Mme Drouin comprend l'appréhension du directeur du personnel d'une commission de 3000 élèves face à un puissant syndicat. Mais elle rappelle que la fédération aussi pourra fournir à ses membres un soutien approprié lors de ces négociations.

Plus généralement, les réticences des commissions scolaires tiennent dans la crainte de ne pas avoir les moyens d'offrir partout la même qualité de service, croit Mme Drouin.

Pour répondre à cette crainte, la FCSQ pose en principes préalables à toute décentralisation que soit établie une formule de péréquation entre les commissions scolaires riches et les pauvres; que le transfert soit graduel; que tout transfert soit accompagné d'une réforme de la fiscalité qui aurait pour effet d'éviter une augmentation du fardeau fiscal des citoyens; que des mécanismes soient mis en place pour assurer la qualité des services éducatifs de base sur l'ensemble du territoire.

Une plus grande autonomie fiscale et une plus grande marge de manœuvre dans la définition des conditions de travail, soutient Mme Drouin, permettrait par ailleurs d'adapter les services de chaque commission scolaire aux désirs et à la volonté de payer des citoyens de la région qui veulent une garderie à un endroit, du transport scolaire le midi ailleurs, etc.

L'heure est trop grave dans les cégeps pour un débat de structures

Roland Arpin espère un débat d'idées

Isabelle Paré

LES CÉGEPS doivent éviter de s'embarquer dans un débat sur les structures, tant l'urgence de revoir les contenus de cours se fait pressante.

À l'aube de la réforme qui s'amorce dans les cégeps, ce cri en faveur d'un débat d'idées a été lancé hier par M. Roland Arpin, directeur général du Musée de la Civilisation à Québec et ex-sous ministre adjoint au ministère de l'Éducation.

Malgré tous les maux qui affligent le cégep, M. Arpin, qui était invité à prononcer la conférence d'ouverture du congrès « Collèges Célébrations 92 », affirme qu'il est moins important de questionner le modèle actuel des cégeps que de s'interroger sur la formation qu'ils dispensent.

« Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on doit revenir aux collèges classiques. Ce qu'il faut se demander, c'est si un jeune Québécois apprend autant qu'un jeune Américain ou un jeune Thaïlandais, pas de se casser la tête avec nos structures », a tranché M. Arpin.

Trop gros, les cégeps? Non plus, rétorque ce dernier. C'est plutôt ce qu'on y enseigne et la façon de le faire qui fait défaut, a affirmé l'industriel du cégep Maisonveuve.

En voulant se mettre au goût du jour, les cours obligatoires et complémentaires ont sombré dans l'opportunisme pédagogique », a-t-il déploré hier. « On enseigne les idées plutôt que la philosophie. Le temps est venu de laisser place à l'essentiel plutôt qu'à l'accessoire », a-t-il soutenu, questionnant la pertinence même des cours obligatoires.

D'ailleurs, ce dernier a fait hier un

vibrant plaidoyer en faveur de la formation fondamentale, d'une formation qui soit la plus généralisée possible pour préparer les jeunes à une société ouverte sur le monde. Pour ce faire, il faudra aussi s'adapter aux étudiants qui possèdent une intelligence concrète, pratique et tactile. Or, le réseau actuel ne valorise que l'intelligence abstraite, juge-t-il.

Résultat, les abandons sont nombreux et seulement 35 % des Québécois possèdent un DEC. Or, dans quelques années, les deux tiers des emplois réclameront 12 années de formations, et la moitié au moins 17, ans de scolarité.

M. Arpin a aussi déploré la tendance actuelle au nivellement par le bas. Un étudiant peut échouer le quart des cours suivis durant son secondaire et obtenir son diplôme d'études malgré tout. Le quart des étudiants admis au collégial sont de ce cru, dont on mine au départ la réussite.

« On invite à la facilité, à laisser aller sans pour autant diminuer le décrochage. On prédispose les étudiants à échouer au collégial », a-t-il déploré. Il faut plutôt resserrer les exigences et allonger le calendrier scolaire s'il le faut.

Celui qui est aussi à l'origine du projet de politique culturelle pour le Québec affirme que le système d'éducation québécois ne pourra faire l'économie d'une évaluation externe. Fini le temps des « ghettos confortables », dit-il, les cégeps ne peuvent plus longtemps masquer la réalité mais plutôt faire en sorte que les choses changent.

S'intégrant à un courant de plus en plus fort au Québec, M. Arpin a prôné le retour à l'enseignement des valeurs fondamentales et de l'éthique. « Ce sont les techniciens formés au cégep qui influencent aujourd'hui des décisions visant à greffer un rein ou à un cœur à un enfant plutôt qu'à un sexagénaire ou une jeune femme », a-t-il cité en exemple.

Dans la même veine, Mme Margaret Somerville, professeur au centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill est aussi venue redire l'importance d'introduire l'éthique dans la formation des étudiants. L'omniprésence de la science et ses applications pratiques soulèveront chaque jour des questionnements éthiques, a-t-elle fait valoir.

Sécurité accrue à La Ronde

Louise Leduc

DES MESURES de sécurité supplémentaires seront prises pour éviter que des bagarres semblables à celle survenue samedi dernier à La Ronde ne se reproduisent, a annoncé hier l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC).

La police avait arrêté samedi quatre individus à la suite d'une bagarre qui a fait trois blessés légers.

La direction de l'AMARC affirme que la bagarre n'a duré que quelques secondes et qu'aucune arme n'a été utilisée. Certains articles promotionnels, tels que des t-shirts et des ours en peluche, auraient également été volés.

Pour des raisons évidentes, l'AMARC ne peut dévoiler par qui se traduiront exactement les mesures de sécurité renforcées. Néanmoins, on peut avancer sans se tromper que la présence policière dans l'île Ste-Hélène sera accrue. À cet effet, une rencontre entre les dirigeants de l'AMARC et ceux de la police de la

Communauté urbaine de Montréal est prévue.

Les problèmes sont surtout survenus près des stations de métro, par le passé. « L'an dernier, on pouvait remarquer que des jeunes se regardaient de travers sur le site mais allaient régler leurs problèmes dans le métro. Sur le site même, les incidents de samedi dernier constituent une malheureuse première », explique Madame Manon Lord, responsable des relations publiques pour l'AMARC.

Le temps était pourtant à la fête samedi, alors que les détenteurs de passeport d'Expo 67 pouvaient accéder gratuitement à La Ronde. Le parc d'amusement a accueilli quelque 25 000 personnes au cours de la fin de semaine dernière.

Les activités se poursuivront normalement, samedi prochain, selon l'horaire prévu. Le coup d'envoi de l'Édition spéciale du 35^e de l'Internationale Benson & Hedges Inc. sera alors donné et mettra en vedette le feu d'artifice du Canada qui rendra hommage aux 25 ans de la Ronde.

EN BREF...

Douloureuse pénurie

L'HÔPITAL Sainte-Justine de Montréal a confirmé hier qu'il n'était pas toujours en mesure de répondre à la demande au département des soins intensifs à cause d'une pénurie d'infirmières. Réagissant à un article du quotidien *La Presse* faisant état de fréquents reports d'interventions chirurgicales, le directeur de l'établissement, M. Richard L'Écuyer, a attribué cette situation à un manque de ressources financières. M. L'Écuyer a précisé qu'environ un cas non urgent par deux semaines devait être reporté. *La Presse* rapportait hier les cas d'une fillette de trois ans, de Laval, et d'un petit garçon d'Alma, aussi âgé de trois ans, qui ont dû se priver de nourriture et d'eau pendant 18 heures avant d'apprendre que leur opération était remise. Cette situation touche surtout les chirurgies cardiaques, moins urgentes que les accidents. (PC)

À l'aide des enfants disparus

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé, hier, l'octroi d'une somme de cinq millions \$ pour le Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC et pour la recherche sur le rôle de la police à l'égard des jeunes à risque. Le Bureau, qui a été créé en 1986, est la principale source d'informations automatisées au Canada sur les enfants disparus, auquel ont accès tous les services de police. Les nouveaux fonds, a souligné le Solliciteur général Doug Lewis, permettront au Bureau d'améliorer sa capacité de recueillir et d'analyser les données, pour déterminer les nouvelles tendances et faciliter les enquêtes policières. Le Bureau établira un répertoire central permanent de photographies d'enfants disparus. L'achat d'un logiciel de vieillissement des photos aidera les enquêteurs de la police à vieillir artificiellement les photos des enfants disparus. Pour ce qui est de la recherche, elle permettra de cerner par exemple les nouvelles questions touchant les gangs de jeunes, les repris de justice dangereux, la prostitution des jeunes et la pornographie infantile.

Colloque scientifique

L'INSTITUT de recherches cliniques de Montréal (IRCM) organise cette semaine un grand colloque scientifique conjoint avec l'Institut Pasteur de Paris et de Lille. Le colloque, qui se poursuit jusqu'à demain, permettra aux deux institutions de faire le point sur les récents développements dans des domaines de recherche comme l'immunologie, la virologie, la génétique cardio-vasculaire, la neurobiologie et les problèmes liés au cholestérol. Le colloque est présidé par le Dr Jacques Genest, fondateur de l'IRCM, ainsi que par François Jacob de l'Institut Pasteur, qui est également Prix Nobel de médecine.

Une coalition syndicale vole au secours des accidentés du travail

Guy Taillefer

SIX ORGANISATIONS syndicales québécoises ont fait front commun hier pour réclamer le retrait « pur et simple » du projet de loi 35, qu'elles considèrent comme « l'antithèse » de la protection des victimes d'accidents de travail.

La coalition ad hoc accuse le gouvernement Bourassa de vouloir privatiser en catimini le régime public d'indemnisation des accidentés du travail en le dotant, petit à petit, d'un fonctionnement semblable à celui des assureurs privés. Elle dénonce en outre l'espèce de dictature que le projet de loi permettrait à la Commission de la santé et de la sécurité

du travail (CSST), qui cumule depuis trois ans déficit sur déficit, d'exercer sur le processus de traitement des requêtes d'indemnisation.

Controversé, le projet 35, déposé à l'Assemblée nationale il y a une semaine et demie, modifie la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, qu'administre la CSST. Un projet de loi, disent les syndicats, qui dépasse les bornes. « Aucun aménagement, aucune amélioration ne saurait, à notre avis, rendre ce projet de loi acceptable à nos yeux », ont affirmé en conférence de presse à Montréal les membres de la coalition, formée de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), de la Fédération des infir-

miers et infirmières du Québec (FIQ), du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ).

« Ce projet de loi trahit le souhait du ministre de se conformer aux désirs du patronat », estime-t-on au sein du front commun syndical, dont ne fait incidemment pas partie la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), qui, tout en identifiant des faiblesses graves dans le projet législatif, croit néanmoins à la possibilité de l'améliorer.

L'intention manifeste du gouvernement de permettre à la CSST de se

délier « de façon quasi-automatique » du diagnostic du médecin traitant, en faisant appel à un expert de son choix, irrite particulièrement la coalition, qui considère cette proposition d'amendement comme un « recul majeur » pour les travailleurs et une « ingérence inacceptable » de la commission dans le processus d'évaluation et de traitement médical.

Voilà une disposition législative qui permettrait plus facilement à la CSST de rejeter un plus grand nombre de demandes d'indemnisation, soutient la coalition. Les syndicats déplorent en outre que le projet de loi réduise les pouvoirs de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP), le seul tribunal indépendant auquel peuvent

s'adresser les victimes d'accidents du travail qui se sentent lésées par une décision de la CSST.

Estomacé par les intentions gouvernementales, le président du SPEQ, M. Luc Perron, considère le projet de loi 35, « écrit sur le coin d'une table », comme le « ramassis de tous les préjugés » qui circulent dans la société québécoise au sujet des accidentés du travail.

La CSST, dont le déficit prévu est de 608 millions \$ pour cette année, a versé en 1991 des indemnités à 176 000 personnes. Son président, M. Diamant, dit avoir absolument besoin du projet de loi 35 pour stabiliser la situation financière de la commission.



Pour un autre collège francophone

Plus de 300 étudiants franco-ontariens ont manifesté bruyamment devant Queen's Park, hier, pour demander un réseau de collèges de langue française. Venus d'aussi loin que Windsor, Kapskasing, Iroquois Falls, Sudbury, Penetanguishene et Sarnia, les manifestants, pour la plupart des étudiants de niveau secondaire, revendiquent un collège francophone dans le nord de la province, et un autre dans le sud. « Nous sommes patients, mais nous ne voulons pas attendre toute notre vie », a lancé la présidente de l'organisation Direction-Jeunesse, Marie-Anne Levac. Les manifestants représentaient 543 000 Franco-Ontariens. Le président d'une alliance en faveur de collèges francophones en Ontario, Jacques Michaud, a rappelé que les Anglo-Québécois disposent de 10 collèges et de trois universités de langue anglaise, et que les Franco-Ontariens font partie de ce pays « constitutionnellement bilingue », et doivent pouvoir étudier en français. L'Ontario compte un collège francophone, à Ottawa. Le ministre des Affaires francophones, Gilles Pouliot, a déclaré aux manifestants que des négociations se poursuivent avec le gouvernement fédéral au sujet du financement des deux collèges et qu'il faudra encore « quelques mois » avant qu'une décision ne soit prise.

Ultime baroud pour sauver le Centre Paul-Sauvé

Laurent Soumis

MALGRÉ le rejet par la Ville de Montréal des propositions d'investisseurs privés pour la sauvegarde du Centre Paul-Sauvé, les opposants à la démolition de l'édifice n'entendent pas rendre les armes.

Le président du Mouvement pour la sauvegarde du Centre Paul-Sauvé, M. Marc Monette, a annoncé hier la tenue d'une manifestation de protestation le 14 juin prochain.

Les opposants à la démolition du Centre se proposent d'ailleurs d'intervenir vigoureusement à la séance du prochain conseil municipal pour obtenir minimalement une rencontre entre les autorités de la ville et les deux promoteurs dont les propositions furent écartées.

Le 13 mai dernier, la ville avait rejeté les offres de deux firmes, 153491 Canada Inc et Placement Groupe Deux, pour l'achat de l'édifice au coût de 3,5 millions \$.

En juin 1991, Montréal avait acquis au coût de 3,1 \$ millions le Centre Paul-Sauvé des mains de la Régie des installations olympiques (RIO), en mal de liquidité à ce moment-là pour faire face aux dépassements de coûts dans la construction du Biodôme.

On se souviendra que la Ville de Montréal avait vendu ce même bâtiment au gouvernement du Québec en 1979 pour la somme symbolique d'un dollar.

À la fin des années 1980 et qu'on en dit sans porte-parole, la RIO avait vainement tenté de convaincre la ville de reprendre le Centre aux mêmes conditions pour autant que Montréal s'engage à en préserver la vocation ludique. Une condition à laquelle Montréal n'a pas voulu se plier.

D'autant que la présidente du comité exécutif de la Ville, Mme Léa Cousineau, conseillère du district Étienne-Desmaré où se trouve le Centre, fait campagne depuis 1989 pour la construction sur place d'un complexe immobilier comprenant — dans un quartier où le taux d'occupation des logements est important — de nouveaux logements privés, des condos, des logements coopératifs, des commerces et des organismes communautaires.



Drame passionnel près de l'hôpital Louis-H. Lafontaine

Un homme s'est suicidé hier après-midi dans un parking de la rue Hochelaga, dans l'est de Montréal, après avoir apparemment tenté d'abattre son ex-conjointe.

Le drame est survenu vers 15h30, tout près de l'hôpital Louis-H. Lafontaine. L'homme attendait dans sa voiture que son ex-conjointe, qui aurait trois jeunes enfants, termine sa journée de travail au centre hospitalier. Elle est montée dans une voiture en compagnie de deux autres

femmes et s'est assise sur la banquette arrière.

Ce sont elles qui ont écopé. À un feu rouge quelques instants plus tard, l'homme a tiré. La conductrice de l'auto, une femme de 25 ans, a reçu une balle au cou et reposait hier soir dans un état grave à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. La femme d'environ 55 ans, assise à côté d'elle, a été atteinte à une cuisse.

L'ex-conjointe, qui aurait un peu moins de 30 ans, a été épargnée. Mais elle a quand même dû être

transportée, en état de choc, à l'hôpital Santa Cabrini, à Saint-Léonard.

Quelques minutes après la fusillade, l'homme se suicidait d'une balle dans la tête. Les policiers, a indiqué l'agent Marcel Allard, porte-parole du service de police de la CUM, l'ont retrouvé dans sa voiture, stationnée dans un terrain de stationnement derrière le 6805 Hochelaga, à 500 mètres à peine de l'endroit où il venait d'ouvrir le feu sur les trois dames. Une enquête a été ouverte.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La CEQ

Au chapitre des emplois précaires, soit des professeurs, des professionnels et des employés de soutien à temps partiel ou surnuméraires, les employeurs seront désormais tenus de tenir des listes de rappel, ce qui représente un gain majeur pour la CEQ, selon Lorraine Pagé.

À l'heure actuelle, 40% du personnel enseignant est considéré comme étant à statut précaire dans les commissions scolaires.

Dans le réseau collégial, les enseignants et enseignants détenant six ans ou plus d'ancienneté obtiendront également une amélioration dans l'ordre de priorité d'engagement.

Par ailleurs, les enseignants détiendront un droit de regard sur l'utilisation des sommes de 42 millions \$ prévues dans le dernier budget provincial pour améliorer le degré de réussite scolaire.

Du côté du personnel de secrétariat, l'échelle de salaire sera révisée en fonction de la tâche effectuée, plutôt qu'en fonction du statut et du salaire du supérieur, comme c'est le cas actuellement.

L'entente de principe prévoit également l'apport de mesures de soutien pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Le tout constitue des déboursés de l'ordre de 5 millions \$ supplémentaires pour le gouvernement provincial.

Mme Pagé a expliqué la décision de la CEQ de faire cavalier seul dans cette négociation, par le consensus existant présentement dans le monde de l'éducation quant à la nécessité de rehausser le niveau de réussite scolaire chez les jeunes.

Mme Pagé a affirmé voir dans cette entente de principe des correctifs à des situations jugées à ce jour inacceptables par les membres de la CEQ.

Le ministre de l'Éducation du Québec, Michel Pagé, et le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, se sont dits heureux de cette entente qui conclut des ententes salariales d'une période d'un an et prolonge les clauses normatives sur une période de deux ans.

M. Pagé devrait pour sa part dévoiler incessamment son plan d'action pour une meilleure réussite scolaire dans l'ensemble du Québec.

◆ La Caisse

gent», a dit M. Delorme.

Si c'était à refaire aux mêmes conditions, la Caisse ne participerait «probablement pas» à une telle opération, a soutenu le président de la Caisse. S'il y a une leçon qu'il tire des événements, et notamment de la radiation prévisible d'une débeture de 90 millions \$ consentie à Socanav par la Caisse dans le cadre de cette transaction, «c'est qu'il est toujours extrêmement risqué de faire un leveraged buy-out», (achât par endettement), a-t-il observé.

Cette opposition de la Caisse n'est pas finale et des négociations sont prévues afin de sortir de l'impasse. «On ne doit pas attendre de miracle de la Caisse. On ne peut réécire cette triste histoire; il s'agit d'en atténuer l'impact», a prévenu M. Delorme.

Chez Socanav, on accueillait les déclarations de M. Delorme avec contrariété. «Tout le monde joue avec le feu si on s'enfoncé dans l'indécision», a tenu à souligner le porte-parole de Socanav, M. Marcel Knecht.

Selon ce porte-parole, Socanav est «très proche» d'une entente avec le

L'Agence spatiale présente ses 20 candidats astronautes

OTTAWA (PC) — Les astronautes sont en excellente forme physique, mais ils perdent tous les effets de cet entraînement au retour d'une mission dans l'espace.

Ce phénomène intrigue les spécialistes et a stimulé l'intérêt du docteur Ghislain Boudreau, l'un des 20 candidats parmi lesquels seront choisis les quatre prochains astronautes canadiens.

Les 20 candidats ont été présentés à la presse, hier matin.

M. Boudreau qui est un des trois francophones sélectionnés a étudié en kinanthropologie à l'Université d'Ottawa. Il a aussi obtenu un doctorat en éducation physique à l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en sciences.

Mais qu'est-ce qu'un spécialiste de l'activité physique peut-il bien aller faire dans l'espace? «L'Agence spatiale recherche des gens de formation scientifique variée. Si je suis choisi, je vais faire des recherches sur les causes de ce déconditionnement physique, mais je devrai aussi apprendre à piloter un avion et recevoir une formation en astronomie et en météorologie», a fait remarquer M. Boudreau.

Revenant sur les problèmes de condition physique des astronautes, M. Boudreau a indiqué que l'apesantissement joue un rôle important, mais il

s'agit de savoir jusqu'à quel point on peut en contrer les effets.

Plus un vol dure longtemps, plus le déconditionnement se fait sentir; et certains astronautes ont peine à marcher au retour d'une mission spatiale.

Cet aspect deviendra d'autant plus important quand les Canadiens se joindront aux Américains, aux Européens et aux Japonais dans la mise en orbite et l'exploitation de la future station spatiale Freedom, à partir de 1997. Ces missions dureront alors de trois à six mois.

Mais Ghislain Boudreau est loin d'être le seul dans la course. Des spécialistes en génie mécanique, en physique, en informatique et en médecine se font la lutte pour joindre le club très sélect des astronautes canadiens. Au terme d'une batterie de tests physiques, psychologiques et même psychiatriques qui ont lieu durant toute la semaine à Ottawa, l'Agence spatiale canadienne sélectionnera les quatre astronautes qui se joindront aux six autres astronautes canadiens parmi lesquels se trouvent Marc Garneau et Roberta Bondar.

Parmi ces dix personnes, deux seront choisies dès cet été pour recevoir une formation de cinq ans à la NASA avant de prendre part à leur premier vol de la navette spatiale, en 1997.

consortium de 14 banques qui financent Steinberg. «Les banques sont très favorables à l'entente. Tout pourrait se conclure avec elles d'ici demain (aujourd'hui) ou mercredi matin.»

M. Knecht a imputé l'opposition de la Caisse par celle de sa filiale immobilière Invahoe qui loge la plupart des magasins Steinberg. Invahoe ne serait pas satisfaite de la structure légale de la transaction qui repose sur la procédure de la vente en bloc. En outre, depuis trois ans, Socanav ne parvient pas à s'entendre avec Invahoe sur une technicité relative aux baux de Steinberg, «un montant relativement minime, 2 à 3 millions \$», a-t-il mentionné.

«Mais il y a d'autres intérêts en jeu que l'autosatisfaction de quelques personnes. Est-ce qu'on peut permettre que 12 000 emplois se perdent? Nous sommes persuadés que la logique et le bon sens vont prévaloir», a conclu M. Knecht.

◆ Scalfano

néo-fasciste), avec 63 voix.

M. Oscar Luigi Scalfano, élu pour un mandat de sept ans, devient le neuvième président de la première République italienne fondée en 1946. Il succède à Francesco Cossiga, également démocrate-chrétien, démissionnaire le 25 avril dernier.

M. Scalfano prêterait serment le jeudi, 28 mai.

Par ailleurs, les obsèques du juge Giovanni Falcone, victime samedi de la mafia, ont tourné hier à la révolte ouverte contre la classe politique romaine.

Les dirigeants politiques qui s'étaient déplacés à Palerme, dont le président intérimaire de la République, Giovanni Spadolini, ont eu droit à un accueil mouvementé.

Des milliers de personnes massées devant la basilique San Domenico, malgré la pluie, les ont conspués en les traitant de «guignols».

À l'intérieur même de l'édifice religieux, la cérémonie a été perturbée par des incidents et des cris de rancoeur à l'égard de la classe politique, que l'assassinat de Giovanni Falcone a un peu plus discrédité dans l'opinion.

Le juge, sa femme et trois gardes du corps ont été tués dans l'explosion d'une charge équivalant à une tonne de TNT sur le passage de leur convoi, samedi, près de l'aéroport de Palerme.

Lors des obsèques, la jeune veuve d'un des gardes du corps, Rosaria Schifani, a interrompu la lecture d'une prière pour pointer un doigt accusateur vers les personnalités romaines présentes.

«Je me tourne vers les hommes de la mafia, qui sont certainement présents dans ces murs, même s'ils ne sont pas chrétiens, pour leur dire: Je veux dire que vous pouvez aussi être pardonnés, mais il vous faut d'abord faire acte de contrition, si vous avez le courage de changer.»

«Mais ils ne changeront jamais, jamais», s'est-elle écriée avant d'éclater en sanglots.

À ces mots, d'autres parents des trois gardes du corps assassinés se sont dressés pour conspuer les personnalités politiques, criant le mot «justice» à l'adresse de Giovanni Spadolini et du ministre de l'Intérieur Vincenzo Scotti.

Le président intérimaire, qui restera calme tout au long de la cérémonie, estimera après coup que «le travail des hommes politiques est de faire en sorte que les gardes du corps soient inutiles».

Alors que parvenaient à l'extérieur les sifflets de la foule, l'archevêque de Palerme a, à son tour, mis en cause implicitement les dirigeants romains dans son homélie.

Le cardinal Salvatore Pappalardo a dénoncé la «taupe» dont les renseignements ont permis à la mafia de frapper avec précision sa cible, alors que le magistrat se rendait de Rome à Palerme en secret, entouré des précautions multiples qu'imposait sa fonction.

«Qui savait? Qui a informé les auteurs de cet acte, pour leur permettre d'agir avec une telle précision?», s'est interrogé le prélat tandis que le ministre de l'Intérieur Vincenzo Scotti se tenait la tête entre les mains.

Plusieurs parents de victimes se sont trouvés mal et ont dû être évacués durant la cérémonie, à la sortie de laquelle la foule, à l'intérieur comme à l'extérieur de la basilique, a longuement applaudi les cercueils des cinq victimes.

En Sicile, un arrêt de travail de huit heures a été observé en signe de deuil, tandis qu'une pause d'une heure avait lieu dans le reste du pays.

L'opinion italienne restait choquée hier par l'assassinat de Giovanni Falcone, l'acte le plus spectaculaire de



PHOTO AP

Une veuve interpelle les hommes de la mafia

La veuve éplorée de l'un des trois policiers qui a perdu la vie samedi à Palerme dans l'attentat perpétré contre le juge Falcone, a interrompu la cérémonie des funérailles, pour implorer les auteurs de ces crimes, de cesser toute cette tuerie. «Je me tourne vers les hommes de la mafia, qui sont certainement présents dans ces murs, même s'ils ne sont pas chrétiens, pour leur dire: Je veux dire que vous pouvez aussi être pardonnés, mais il vous faut d'abord faire acte de contrition, si vous avez le courage de changer» a-t-elle lancé.

la mafia depuis le meurtre, en 1982, du préfet de Palerme Carlo Alberto della Chiesa, autre adversaire résolu de Cosa Nostra, également tué en compagnie de sa femme.

◆ La CUM

rapports d'ingénieurs non validés préalablement par des services autorisés comme le sien, M. Cadieux recommande aux journalistes de s'adresser plutôt aux services et directions «habilités à tirer les conclusions crédibles dans ce domaine».

Les médias et LE DEVOIR n'ayant pas eu cette déférence pour la hiérarchie, ils ont donc tirés des «conclusions hâtives et prématurées» en «relatant» celles de l'ingénieur du service de M. Cadieux.

Ce dernier voit d'ailleurs plusieurs faiblesses dans le rapport «préliminaire» signé par son subalterne, le 13 avril dernier. Ses conclusions, dit-il, «se basent sur une étude d'un consultant datant de 1989 et ne tiennent pas compte des modifications apportées aux installations du site depuis cette date».

M. Cadieux ne précise cependant pas la nature de ces améliorations. Il ajoute toutefois que son service était suffisamment préoccupé par la situation des biogaz et des molécules toxiques, l'automne dernier, pour pour songer à initier son propre «programme de prélèvements» des chlorure de vinyle, benzène, chlorure de méthylène, méthyl chloroforme, toluène et xylène du CTED. La présence de ces molécules hyper-toxiques, établie par la firme SCS en 1989, permet tout au plus, selon M. Cadieux, de conclure à la «présence soupçonnée de plusieurs contaminants».

Quant à la conclusion de l'ingénieur Bourassa, qui évalue les émissions de ces composés organiques volatils comme étant «très importantes», il s'agit, selon la CUM, d'une évaluation entachée d'un «manque de rigueur» professionnelle.

Selon M. Cadieux, on n'évalue pas l'importance d'une source de pollution en fonction de rejets objectifs mesurés à un endroit précis mais par les dommages qu'ils causent dans l'environnement.

«L'importance d'une source s'évalue, écrit-il, non seulement avec les quantités de polluants émis mais également par l'impact des émissions sur le milieu. Vu que ces dernières données (les impacts) sont inexistantes et qu'il n'est donc pas possible pour le moment d'estimer les impacts sur l'air ambiant, cette conclusion ne peut être retenue.»

Il faut donc des «données supplémentaires» pour voir si le problème est aussi sérieux que SCS et son ingénieur le pensent, ce que de Montréal, propriétaire du site, l'École polytechnique et le département de santé communautaire de l'hôpital Sacré-Coeur sont en train de faire. Devant l'importance de cette réflexion, la CUM a donc opté pour une «participation» à ces études des promoteurs, consultants et aviseurs du projet d'élimination des biogaz, sur lequel elle devra éventuellement statuer à titre de responsable régional de la qualité de l'air.

Le conseiller Prescott virtuellement exclu du caucus du RCM

Laurent Soumis

POUR avoir publiquement critiqué l'administration du maire Jean Doré, le conseiller de Jeanne-Mance, M. Michel Prescott, se retrouve aujourd'hui virtuellement exclu du caucus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), ce qui laisse entrevoir une nouvelle défection pour cette formation politique.

Dans une lettre adressée hier à Mme Diane Barbeau, présidente du Comité de coordination du caucus (COCO), le conseiller Prescott a fait savoir qu'il ne participerait pas à la réunion du caucus prévu le jour même «puisque c'est le souhait du COCO».

Jeudi dernier, M. Prescott avait sommé son chef, le maire Doré «de reprendre contact avec le vrai monde sur le terrain des vaches» en estimant que son administration négligeait carrément les citoyens.

Jugeant que le maire dort «sur la switch» en matière de fiscalité municipale pendant que des gens «pris à la gorge» perdent leur maison et leur commerce, le conseiller avait menacé de quitter le RCM à moins d'un changement de cap radical d'ici un mois.

«C'est peut-être utile que le maire Doré aille au sommet sur l'environnement à Rio, mais dans la vraie vie, ça sert à quoi de discuter sur les en-

M. Cadieux récuse le jugement porté par une source du DEVOIR dans ce dossier, qui pense que les émissions de dioxines et de furannes du CTED pourraient être les plus importantes de la région.

Selon la CUM, cette hypothèse «ne s'appuie sur aucune donnée et ne peut, par conséquent, être scientifiquement acceptée».

La source du DEVOIR est d'un tout autre avis: «Les faits connus jusqu'à présent indiquent, au contraire, qu'il y a beaucoup plus de chances qu'on soit en face d'un réel problème que devant une invention. Tous les ingénieurs savent que la combustion de molécules chlorées à moins de 1200 C ne les détruit pas et engendre, en général, des dioxines et des furannes. Le jugement de M. Bourassa se base sur une expertise reconnue internationalement. C'est d'ailleurs pourquoi la CUM veut qu'on poursuive les études, qu'elle demande à Québec d'examiner à fond ces questions dans l'étude d'impacts du projet Gazmont, chargé de détruire les biogaz pour en faire de l'électricité, et qu'elle dit dans son communiqué que «le cas échéant, des systèmes d'épuration supplémentaires seront immédiatement exigés de la ville de Montréal en vertu des pouvoirs de la CUM.»

jeux globaux si certaines ruelles de Montréal continuent de ressembler à celles de Calcutta», avait-il déclaré à un journal montréalais.

Le lendemain, par la voix d'un porte-parole, le maire lui avait répliqué qu'il n'avait pas l'intention de modifier son style de gestion et que son ultimatum était de toute façon irréaliste.

Par le biais d'un communiqué, la présidente du COCO lui avait en outre reproché d'attaquer l'intégrité des membres du caucus en les assimilant à «des estampilleurs de décisions prises par le comité exécutif de la ville».

Hier, la guerre des mots a repris de plus belle avec la publication d'une nouvelle lettre de M. Prescott qui soutient maintenant que c'est le COCO qui lui refuse l'accès au caucus tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas pris sa décision sur son avenir au sein du RCM.

Le conseiller voudrait plutôt être entendu par le caucus lors de sa réunion du 1er juin prochain.

Illustrant le rôle mineur des conseillers au sein du RCM, M. Prescott a rappelé hier que les dernières coupures de 18,7 millions \$ furent présentées au caucus «à moins de 12 heures ouvrables d'une conférence de presse déjà convoquée».

Le conseiller de Jeanne-Mance dénonce le «forcing» par lequel «on place le caucus dans une situation où il est presque impossible de retourner l'exécutif à ses devoirs au risque de le mettre publiquement dans l'embarras.» D'où l'allusion aux estampilleurs («rubber stampers»).

Aucun des protagonistes n'a pu être rejoint hier en fin d'après-midi.

26 mai
par la PC et l'AP

1991: un Boeing 767 autrichien fasant la navette entre Hong-Kong et Vienne explose au-dessus de la Thaïlande: 223 morts; mort de l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, à l'âge de 60 ans.
1987: le président français François Mitterrand effectue une visite à Gaspé.
1985: le gouvernement du Bangladesh annonce que 1400 personnes ont été tuées dans l'ouragan qui a frappé le pays la veille. Le bilan final attendra 11000 morts.
1979: Israël restitue officiellement à l'Égypte la ville d'El Arich, capitale du Sinaï, en application des accords de Camp David.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361
Administration..... (514) 844-3361
Rédaction..... (514) 842-9628
Annonces classées..... (514) 286-1200
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-1-C
La maîtrise des intelligibles

Transport Cabano achète Kingsway

Il devient le 2e transporteur canadien

Claude Turcotte

LE GROUPE Transport Cabano vient d'effectuer une importante acquisition, celle de Kingsway, ce qui le propulse du 4e au 2e rang parmi les plus grands transporteurs routiers au Canada, derrière CP Express. L'entreprise qui sera désormais connue sous la raison sociale de Cabano-Kingsway devrait atteindre un chiffre d'affaires de 200 millions \$ en offrant le service le plus étendu dans tout l'est du Canada à partir de la frontière manitobaine, en desservant également le nord-est des États-Unis, tout en ayant une alliance stratégique et exclusive avec Motorways pour un service dans les provinces de l'Ouest.

Selon M. J. Arthur Servant, président et chef de l'exploitation du Groupe Transport Cabano, il s'agit « d'un mariage parfait », puisque Cabano a déjà une forte pénétration du marché québécois, alors que Kingsway est surtout fort en Ontario. Federal Industries de Winnipeg voulait se départir de ses actifs dans le transport routier depuis un certain temps. Chez Cabano, on a la conviction que c'était le meilleur moment pour acheter. M. Servant a même parlé d'un « achat à rabais ».

La transaction, réalisée en partie grâce au fonds de roulement de Cabano et en partie par des emprunts bancaires, entraîne des déboursés qu'on situe vaguement entre 6 et 10 millions \$. Toutefois, Cabano n'achète pas tous les actifs de Kingsway, comme les comptes à recouvrer, le parc immobilier et les terminus, que Cabano pourra louer selon ses besoins. L'acquisition comprend en fait le matériel roulant, c'est-à-dire 1400 unités, soit 500 véhicules motorisés et 1100 fardiers, ainsi que l'inventaire de pièces. « En bonus, il y a la liste des clients », a précisé le président.

Cabano qui avait 1800 employés se retrouve maintenant avec près de 3000 personnes sur sa liste de personnel. On ne prévoit pas de mises à pied parmi les syndiqués. Les employés de l'une et l'autre compagnie

étaient syndiqués avant la fusion. Pour des raisons techniques et humanitaires, Cabano-Kingsway conservera des bureaux à Québec et à Toronto. D'une part, les réseaux informatiques de Cabano et de Kingsway, une composante très importante dans l'industrie du camionnage, ne sont pas compatibles; d'autre part, assure M. Servant il n'est pas question de faire déménager à Québec des Torontois qui ne souhaiteraient pas le faire. D'ailleurs, plusieurs des employés de bureau de Kingsway passeront à Motorways, ce qui pourrait impliquer « des ajustements de fin de course » pour les employés de bureau.

Pour sa part, Motorways reste une filiale de Federal Industries, en attendant sans doute de trouver un preneur pour ses actifs, car cette entreprise est également en vente. Cabano s'est abstenu d'en faire l'acquisition pour diverses raisons. Primo, le groupe n'en a pas les moyens, a avoué M. Servant; secundo, Cabano a limité sa mission à l'est du Canada et au nord-est des États-Unis, qui offrent le plus fort potentiel d'activités. En revanche, Cabano-Kingsway a conclu une entente exclusive avec Motorways pour le transport est-ouest au Canada.

Cabano Transport, fondée en 1957 par deux camionneurs artisans, a connu par la suite une croissance fulgurante, grâce à de nombreuses acquisitions au cours des années 80. Pour n'en nommer que quelques unes, il y a eu Brazeau, Rimouski Transport, Hamel, D'anjou et Clark. Le groupe a cependant vécu une sérieuse crise de croissance, il y a quatre ans, ce qui a amené un nouveau groupe d'actionnaires et une nouvelle équipe de direction.

L'an dernier, le Groupe Cabano a obtenu des revenus de 145 millions \$ et un bénéfice net de 4 millions \$. Avant l'intégration de Kingsway, Cabano avait une liste de 50 000, dont 1500 par jour sur une base régulière. M. Servant a rappelé hier que le Groupe Transport Cabano ne veut absolument pas se mettre en situation de crise financière par suite d'une acquisition.

Des PME choyées ou négligées?

Catherine Leconte

LES PME CANADIENNES sont-elles plus pantouflardes que leurs concurrentes étrangères, ou sont-elles moins bien soutenues, dans leurs efforts de développement et d'exportation, par leurs autorités gouvernementales?

La question se posait hier, à entendre les participants à la première des trois journées de la conférence internationale sur « les PME et la globalisation économique », organisée à Montréal par la Banque fédérale de développement du Canada (BFD) sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Une certaine frustration vis-à-vis des performances des PME canadiennes perceait dans les discours des représentants du fédéral. Mais dans l'assistance, les dirigeants de PME (qui constituent près du tiers des quelque 350 participants) renvoyaient volontiers au gouvernement l'accusation d'inefficacité. Et il ne manquait pas d'experts étrangers (environ 20 % des participants) pour abonder dans leur sens.

Les entreprises de moins de 50 employés fournissent 40 % des emplois canadiens mais ne sont responsables que d'à peine 1 % des exportations directes de produits manufacturés, a déploré le ministre d'État aux petites entreprises, Tom Hockin.

Or, les entreprises qui négligent le fait que le monde ne sera bientôt plus qu'un seul grand marché « seront appelées à disparaître », a-t-il prophétisé. Et si Ottawa « sait à quel point il est important d'aider nos petites entreprises à réagir à la concurrence globale », il privilégie la manière forte : « son approche fondamentale n'est pas de les protéger contre cette concurrence, mais de

les y exposer dès les premiers stades de leur développement ».

Même avertissement du président de la BFD, Guy Lavigne, sur la nécessité pour les PME de se secouer, car « la globalisation pourrait bousculer notre façon traditionnelle et confortable de faire des affaires ».

Le ministre des Transports Jean Corbeil s'est fait carrément accusateur : « Nos PME n'ont pas encore triomphé de leur timidité légendaire et n'ont pas encore massivement décidé de conquérir les vastes horizons qui s'ouvrent à elles à travers le monde ». Et pourtant, Ottawa a signé un accord de libre-échange qui « leur ouvre toutes grandes les portes d'un des marchés les plus importants au monde » : 250 millions de consommateurs auxquels s'ajouteront bientôt 80 millions de Mexicains.

M. Corbeil a reproché aux dirigeants de PME de ne pas apprendre les langues étrangères qui leur permettraient de négocier au Mexique, ou en Europe de l'Est. « Il est grandement temps, mesdames et messieurs des PME, de dépoussiérer vos manuels de géographie et d'histoire pour mieux connaître ces endroits en ébullition », a tancé le ministre.

Propos qui ont fait bondir Ali Osmari, président de AMH, qui emploie 55 personnes à Rimouski à la fabrication d'équipements de soudure et de pliage dont 80 % sont exportés. « On la connaît, notre géographie. Les bureaucrates, eux, ne peuvent même pas nous donner d'information utile pour nous aider à déblayer le terrain avant d'aller faire nos contacts à l'étranger ».

Avant de donner des leçons à l'exportation, Ottawa ferait mieux, selon lui, d'inciter les banques canadiennes à prendre un peu plus de risque avec les PME et de lutter à domicile contre la tendance des Canadiens à « toujours croire que les produits

étrangers sont meilleurs que ceux d'ici ». AMH est le seul fabricant canadien de machines à souder, sa technologie avancée est reconnue en Europe, dit-il, mais il n'a même pas obtenu 1 % du marché canadien.

La seule convocation de cette conférence semble en soi, révélatrice du souci que les PME canadiennes causent à Ottawa : sur les trois grandes conférences internationales que l'OCDE a tenues sur les PME depuis 1990, deux l'ont été à l'initiative du Canada.

Mais Daniel Malkin, chef de la division Industrie de l'OCDE, souligne que « la plupart des pays de l'OCDE ont développé ces dernières années des programmes spécifiques pour aider les PME à s'adapter aux problèmes que leur pose la mondialisation, phénomène impulsé essentiellement par les multinationales qui ont les moyens de venir les concurrencer sur leurs marchés internes ».

Et dans ce domaine, le Canada traîne de l'arrière, selon lui, notamment par rapport à l'Europe occidentale et au Japon. « Je ne pense pas qu'on se soit rendu compte assez tôt de l'importance des PME », a-t-il dit. « Le Canada ne s'est pas empressé de les aider au niveau de la recherche-développement, de la fiscalité, du financement ».

Dans des pays comme le Japon, les petites entreprises réussissent à pallier leurs handicaps en s'intégrant à des réseaux organisés par les grandes, explique M. Malkin, mais au Canada, elles se heurtent à un problème supplémentaire : « les grandes entreprises sont financièrement très liées à celles des États-Unis, alors que s'il y a une dynamique interne à trouver au Canada, ce serait sans doute par le biais d'entreprises plus exclusivement canadiennes ».

Levesque utilise l'Ontario pour défendre son budget

(PC) — Le ministre des Finances, Gérard D. Levesque a défendu son dernier budget, hier, devant un groupe de gens d'affaires en faisant valoir que les Québécois paieront, en 1993, moins d'impôts sur le revenu que les Ontariens.

Cependant pour être en mesure de comparer l'ampleur du fardeau fiscal global qu'ont à supporter les contribuables québécois comparativement à leurs voisins ontariens, il faudra attendre la tenue de la commission parlementaire au cours des prochains jours, a reconnu M. Levesque, interrogé à l'issue d'une allocution présentée devant le Cercle canadien de Montréal.

Au seul chapitre de l'impôt sur le revenu, M. Levesque a fait remarquer qu'à la suite du récent budget de l'Ontario, « dès l'an prochain, il n'existera plus d'écart avec cette province en ce qui a trait au taux marginal maximal d'imposition ».

Pour illustrer son propos, il a utilisé l'exemple suivant : en 1985, une famille avec deux enfants et un revenu de travail payait moins d'impôt qu'en Ontario seulement si son revenu était inférieur à 19 500 \$, alors qu'en 1993 la même famille paiera moins d'impôt jusqu'à 47 100 \$.

M. Levesque s'est engagé à fournir bientôt les données susceptibles de permettre d'évaluer l'évolution des charges imposées aux Québécois, non seulement sous forme d'impôt sur le revenu mais également sous forme de taxes municipales et à la consommation par le biais de la TVQ, notamment.

EN BREF...

Les profits de Bombardier

BOMBARDIER Inc. a rapporté, pour le trimestre clos le 30 avril 1992, des revenus de 938,5 millions \$, comparativement à des revenus de 658,1 millions \$ au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice, durant ce trimestre, a été de 32,7 millions \$, soit 0,21 \$ par action, au regard de 25,6 millions \$, soit 0,18 \$ par action, pour le trimestre clos le 30 avril 1991. L'augmentation substantielle des revenus est attribuable, d'une part à l'inscription des comptes des récentes acquisitions en Ontario, soit UTDC depuis le 7 février et de Havilland depuis le 9 mars, et, d'autre part, à une hausse marquée du volume des ventes, plus particulièrement au niveau des avions d'affaires Challenger et des motomarines Sea-Doo, a souligné hier dans un communiqué le président du conseil et chef de la direction, M. Laurent Beaudoin. « Le bénéfice net connaît une augmentation de 27,7 % et reflète une performance satisfaisante dans tous nos secteurs d'activités », a ajouté M. Beaudoin, en précisant que les résultats d'UTDC et de Havilland n'avaient eu qu'un impact minime sur le bénéfice d'ensemble. (PC)

Unigesco réduit ses pertes

UNIGESCO a rapporté hier, pour l'exercice financier terminé le 28 mars 1992, une perte nette de 899 000 \$, soit 0,10 \$ par action, comparativement à une perte nette de 19 726 000 \$, soit 0,82 \$ par action, au terme de l'exercice précédent. Les revenus totaux d'Unigesco, composés des ventes du groupe Sodisco et de la participation au bénéfice de l'exploitation poursuivie de Provigo, ont progressé de 4,1 % pour atteindre près de 396 millions \$. « À cause de la nécessité de réinvestir dans le fonds de roulement des filiales d'exploitation en anticipation d'une reprise de leurs ventes, l'exploitation a utilisé près de 2,4 millions \$ de liquidités, alors qu'elle en avait généré 14,2 millions \$ l'exercice précédent », a indiqué hier la compagnie dans un communiqué. Le bénéfice de l'exploitation poursuivie de Provigo a reculé de 4,8 %, réduisant dans la même proportion la quote-part d'Unigesco, actionnaire principal de Provigo Inc., à ce bénéfice. « Ce recul est attribué à la baisse des prix dans l'alimentation, au magasinage outre-frontière et à la diminution des ventes de tabac », a souligné la compagnie. Unigesco a aussi rappelé la mise en vente, il y a quelques semaines, de sa division Aliments Excelso.

Contrat de l'US Air Force pour Marconi

COMPAGNIE Marconi Canada (CMC) a obtenu de la US Air Force un contrat de fourniture de plus de 1000 récepteurs de système d'atterrissage hyperfréquences (MLS) de bord. Ce contrat, d'une valeur de 18,4 millions \$ US et administré par la Corporation commerciale canadienne, est le premier contrat important accordé à un fabricant de MLS. Ce dernier permet aux avions d'atterrir en sécurité par mauvais temps et lorsque la visibilité est réduite. Il a fallu 10 ans à Marconi pour concevoir et mettre au point le récepteur AN/ARN-152, version militaire d'un récepteur créé antérieurement par cette société et que l'on retrouve maintenant installé à bord de l'avion présidentiel Air Force One, des États-Unis. (PC)

Un virage négatif

LESSARD Beaucage Lemieux Inc. a rapporté, pour l'exercice terminé le 31 mars 1992, une perte nette de 644 758 \$ soit 0,09 \$ par action, comparativement à un bénéfice de 1 226 127 \$ ou 0,18 \$ par action, au cours de l'exercice précédent. LBL a enregistré des revenus de 31 938 783 \$ au cours du dernier exercice, au regard de revenus de 34 668 728 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1991. Le conseil d'administration a déclaré dans un communiqué que « la santé financière de Lessard Beaucage Lemieux Inc. est excellente. Le fonds de roulement s'élève à 9 millions \$ et la valeur nette de la société est de 10,6 millions \$. LBL oeuvre dans le domaine de la construction commerciale et industrielle. (PC)

Une première perte en 26 ans pour Minolta

TOKYO (Reuter) — Le fabricant japonais d'appareils photo Minolta, affecté par le règlement de son conflit avec Honeywell dans une affaire de brevet et par la saturation du marché des appareils photographiques de haut de gamme, a accusé, en 1991-92, sa première perte depuis 26 ans. Le conflit qui opposait Minolta à la société américaine Honeywell a été réglé en mars par versement de 127,5 millions \$. Minolta a accusé une perte nette de 25,8 milliards de yens (200 millions \$ US) et une perte courante de 8,5 milliards de yens. La société ne s'attend pas à redevenir bénéficiaire pour l'exercice 1992-93 et prévoit une perte nette de deux milliards de yens et une perte courante de quatre milliards.



Une conférence pour aider les PME canadiennes.

Rencontre explosive entre les agriculteurs du monde et le directeur général du GATT

QUÉBEC (PC) — La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) craint que le directeur général du GATT, Arthur Dunkel, ne soulève la dissidence, lundi prochain, à l'occasion de son passage à Québec pour l'assemblée générale de l'organisme.

La FIPA regroupe 80 organismes provenant de 55 pays des cinq continents du monde. Elle représente quelque 340 millions de producteurs agricoles, dont 300 millions provenant des pays en développement.

L'allocation de M. Dunkel, qui devait initialement avoir lieu le mardi 2 juin, se révèle l'événement majeur du 30e congrès mondial de la FIPA qui a commencé ses rencontres préparatoires, hier, avec la tenue d'un colloque sur le développement.

« Je souhaite qu'il adoptera une attitude générale et qu'il insistera sur les perspectives d'avenir pour les agriculteurs, au lieu de défendre son projet concernant le commerce des produits agricoles », a déclaré, hier, le secrétaire général de la FIPA, David King.

« Il est primordial de conserver une certaine discipline dans le cadre

d'un important forum comme le nôtre qui regroupe des participants venant de partout à travers le monde. La confrontation ne ferait que fausser le débat.

« Cet échange devrait permettre à M. Dunkel de mieux comprendre les exigences des agriculteurs qui, en contrepartie, pourront constater la complexité des négociations multilatérales », a résumé M. King.

« Il est assuré que les négociations du GATT occuperont une place prépondérante en coulisse mais on ne doit pas s'attendre à de grandes déclarations de la part de M. Dunkel », a soutenu le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, Jacques Proulx. « Il devrait répéter sensiblement ce qu'on sait déjà puisqu'il n'a pas modifié sa position depuis l'annonce qu'il a faite en décembre dernier.

« Ça sera une occasion unique pour lui de s'expliquer devant ses commettants et de palper le pouls des délégués », a continué M. Proulx qui mise sur la nouvelle politique agricole de la Communauté économique européenne (CEE) afin de dénouer l'impasse.

Outre la réforme des politiques

agricoles et la huitième ronde des négociations du GATT, l'aménagement du territoire en zone rurale (un dossier important pour les producteurs agricoles du Canada), l'ouverture des pays du bloc de l'Est ainsi que l'avancement technologique sont d'autres thèmes sur lesquels on se penchera.

« L'agriculture se trouve au centre d'importants débats dans le moment, qu'il s'agisse de commerce international, de l'environnement ou de dépenses gouvernementales », a souligné M. King.

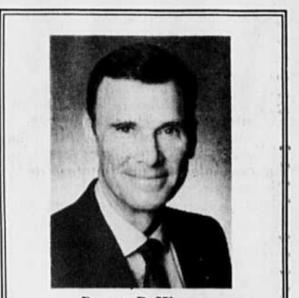
« Les agriculteurs sont préoccupés par leur avenir et ils désirent qu'on leur explique ce qui les attend au cours des prochaines années ».

C'est sans doute la raison pour laquelle quelque 300 délégués sont attendus pour la première fois à Québec. « Il s'agit d'une participation exceptionnelle », a souligné le secrétaire général.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1771.64 - 1.16
TSE-300	3370.31 - 1.84
Dow Jones	jour férié
Dollar canadien (US Cents)	83.39 - .20
Or (New York-US)	jour férié

Poumon qui respire Cigarette qui expire



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL et chef de la direction de la Banque de Montréal, Matthew W. Barrett, annonce la nomination de Robert B. Wells, 50 ans, au poste de vice-président à la direction et chef des finances.

Comme suite à sa nomination, M. Wells devient responsable de la gestion financière pour l'ensemble de la Banque et de ses filiales, du contrôle interne, de l'information de gestion et financière ainsi que des rapports réglementaires. M. Wells s'est joint à la Banque de Montréal en 1968, en tant qu'analyste de projets, au Service des contrôleurs. Il a été nommé contrôleur en 1982 et promu premier vice-président en 1983.

Avant d'arriver à la Banque, M. Wells occupait un poste chez Clarkson Gordon & Co. (devenu Ernst & Young), et il a aussi été conférencier en comptabilité pendant cinq ans à l'université McGill. Il a obtenu un B. Sc. de l'université Bishops en 1962, en 1965, il obtenait le titre de comptable agréé, et a ensuite entrepris des études de deuxième cycle au London School of Economics (M. Sc., 1968).

HAWKER SIDDELEY HAWKER SIDDELEY CANADA INC.

Avis est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante-trois cents et trois tris (\$1.437/4c) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5 1/4 % à dividende cumulatif rachetables a été déclaré payable le 21ème jour de juillet 1992, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15ème jour de juin 1992 soit un dividende sur telles actions à raison de 5 1/4 % par année pour le trimestre se terminant le 21ème jour de juillet 1992.

Avis est aussi donné par la présente qu'un dividende de vingt-sept cents (27c) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 15ème jour de juillet 1992 aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15ème jour de juin 1992.

Par ordre du Conseil d'administration
B.M. Bandler
Secrétaire

Le 1 mai 1992
MISSISSAUGA, ONTARIO

FONDS DES JARDINS HYPOTHÈQUES

10,2% Trois ans : 11,5 %
Cinq ans : 10,2 %
Dix ans : 12,1 %

Rendement annuel composé, au 1er mai 1992.

Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • LaSalle 366-1175 • Laval :
Complexe Daniel-Johnson 686-8840, Val des Arbres 668-5223
Longueuil 679-2810 • Montréal : Complexe Desjardins 286-1225
Peel/Sainte-Catherine 499-8440 • Pointe-Clair 630-3717

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus disponible dans nos succursales seulement si on l'autorise d'avance à l'accorder son visa.

Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Thaïlande s'applique à réformer sa constitution

BANGKOK (AFP) — Le Parlement de Thaïlande a engagé hier à Bangkok un processus de réformes institutionnelles qui réduiront considérablement le rôle central qu'exerce traditionnellement l'armée dans la vie politique du pays.

Tandis que la Chambre des représentants et le Sénat, réunis en session conjointe, entamaient leur débat, tous les yeux étaient tournés



PHOTO AP

Le leader pro-démocratique Chamlong Srimuang, qui a été emprisonné puis relâché la semaine dernière, vote à main levée un amendement à la constitution.

vers les chefs des forces armées, chacun s'interrogeant sur la façon dont ils vont réagir aux modifications de la constitution.

« Les choses sont engagées dans le bon sens, mais la situation reste incertaine », observait un diplomate occidental.

Les amendements constitutionnels en cours d'adoption ont constitué la revendication de base en faveur de laquelle ont éclaté les manifestations massives qui viennent de déboucher sur la démission du Premier ministre Suchinda Kraprayoon. Ce dernier ne s'était pas présenté

aux élections générales de la fin mars.

Le général Suchinda, ancien commandant en chef des forces armées, s'est effacé après les violences de la semaine dernière au cours desquelles l'armée a tiré sur la foule à plusieurs reprises, tuant, selon des sources convergentes, au moins 100 manifestants.

Les modifications de la Constitution comportent notamment des dispositions rendant obligatoire pour le chef du gouvernement d'appartenir à la Chambre des représentants dont les membres sont élus et réduisant les moyens d'action dont dispose le Sénat dont les membres sont nommés, en fait par les chefs militaires.

Députés et sénateurs ont été appelés à se prononcer en première et deuxième lectures sur la révision de la Constitution. Le débat était télévisé en direct, et la très grande majorité s'est prononcée en faveur des réformes.

Mais les changements institutionnels ne pourront entrer en vigueur que dans le courant du mois prochain. Les dispositions en vigueur prévoient, en effet, une troisième lecture qui ne peut intervenir que dans un délai de 15 jours après la deuxième.

Mais alors qu'est ainsi engagée la procédure parlementaire, les observateurs s'interrogeaient sur le comportement à venir des chefs militaires.

« Nombreux sont ceux qui ressentent de sérieuses inquiétudes quant à l'éventualité d'un coup de force des militaires s'ils sentent que va s'évaporer rapidement leur influence traditionnelle dans la vie politique thaïlandaise », a noté le diplomate qui suit attentivement l'évolution des affaires intérieures.

La question la plus brûlante, pour le moment, touche à l'amnistie qui a été décrétée à la suite des désordres de la semaine dernière.

Dans l'allocution télévisée au cours de laquelle il a annoncé sa démission, le général Suchinda a indiqué que l'amnistie visait l'ensemble de ceux qui ont été impliqués dans les affrontements.

Elle met donc à l'abri des poursuites aussi bien les manifestants que les responsables de tirs dans la foule.

Mais des voix se sont aussitôt élevées pour que le général Suchinda, le commandant de l'armée de terre, le général Issarapong Noonpakdi — beau-frère du Premier ministre déchu — et le commandant en chef des armées, le général de l'armée de l'air Kasat Rojananil, soient traités devant les tribunaux.

Quelque 2000 manifestants, réunis dans la matinée d'hier devant le siège du Parlement, brandissaient des pancartes sur lesquelles étaient inscrits des appels en ce sens. L'ancien gouverneur de Bangkok, Chamlong Srimuang, le principal organisateur du mouvement de protestation, a déclaré par sa part aux journalistes que seuls les manifestants devraient être couverts par l'amnistie.

Le général Suchinda, quant à lui, a disparu depuis l'annonce de sa démission.

Un porte-parole militaire avait déclaré dimanche matin qu'il se trouvait toujours à Bangkok, démentant ainsi des informations selon lesquelles il était parti en exil à l'étranger.

Selon des indications circulant hier soir, l'ex-Premier ministre se serait réfugié en lieu sûr, dans une résidence dont dispose le haut commandement militaire près de l'aéroport international de Bangkok.

C'est le premier, protocolairement parlant, des vice-premiers ministres, M. Meechai Ruchupan, qui a représenté le gouvernement pendant que s'engageait au Parlement le débat sur les amendements à la constitution.

Le parti communiste séduit un votant sur trois à Berlin-Est

BERLIN (AFP) — Le parti communiste allemand (PDS), que l'on disait sans avenir dans l'Allemagne unie, a créé la surprise dimanche lors des élections municipales berlinoises en séduisant près d'un votant sur trois dans l'ancien Berlin-Est.

Les partis traditionnels, qui ont essuyé une sévère rebuffade à Berlin, doivent désormais relever deux défis: à l'extrême-droite celui des Républicains et à l'extrême-gauche celui du PDS, deux mouvements qui se font concurrence en se nourrissant de la grogne montante des Allemands face aux difficultés de la réunification, estimaient hier les analystes.

« Tous les partis démocratiques sont appelés à lancer enfin une offensive en règle contre les partis extrémistes de droite comme de gauche », a déclaré le secrétaire général du parti libéral (FDP), membre de la coalition au pouvoir à Bonn, Uwe-Berndt Luehr.

Contre toute attente, le parti communiste du très charismatique Gregor Gysi a consolidé toutes ses positions par rapport à 1990, année de l'unité allemande, en obtenant au total 11,3% des voix à Berlin, mais 29,7% à l'Est de la métropole, où il

est seulement devancé par les sociaux-démocrates.

Le PDS, héritier du SED d'Erich Honecker qui a dirigé d'une main de fer l'ex-RDA pendant 40 ans, « est devenu un réservoir pour le vote protestataire » dans l'ex-RDA, au même titre que les Républicains à l'ouest, a analysé l'institut de sondage Infas.

Son succès doit être relativisé par la situation singulière de Berlin-Est « la Rouge », où sont concentrés la plupart des anciens apparatchiks du régime communiste. « La réussite du PDS montre que Berlin est toujours divisé », estimait mardi le quotidien Mitteldeutsche Zeitung.

Le PC a ainsi raflé quelque 35% des suffrages dans les gigantesques cités-dortoir bétonnées de Marzhan et Hohenschoehausen, surnommées les « Stasi-villes » de l'Allemagne, en raison du nombre impressionnant d'anciens membres de la police politique ou du SED qui y résident.

De même, le succès du PDS reste confiné à l'Est, ses candidats n'ayant recueilli que 0,9% des voix à Berlin-ouest. Si le parti ne parvient pas d'ici les prochaines élections générales de 1994 à s'étendre à l'ouest, il est condamné à quitter le parlement fédéral où il dispose de 17 députés, car il n'a aucune chance de franchir la barre

fatidique de 5% des voix au niveau national.

En Allemagne orientale, où ses diatribes sur la « spoliation » de l'ex-RDA et la « liquidation des usines » font mouche, il peut toutefois espérer constituer une force d'appui durable dans les parlements régionaux et les municipalités.

« Tous les discours sur la fin du PDS se sont avérés n'être que des vœux pieux », a affirmé hier Gregor Gysi, l'avocat de 44 ans à l'origine de la surprenante résistance du parti communiste.

Maître-d'oeuvre du renouvellement de l'ancien mouvement néostalinien, le petit homme au sourire chafouin est parvenu à tenir son mouvement en dépit d'une perte de plus de 92% de ses membres depuis 1989 et d'incessantes querelles intestines entre orthodoxes staliniens et réformateurs.

Le PDS a également survécu à la cascade de scandales financiers qui l'ont éclaboussé. Il a dû céder à l'État la quasi-totalité de sa fortune colossale estimée à au moins 4 milliards de DM (2,5 milliards de dollars) et lutte aujourd'hui pour conserver le bâtiment de son siège à Berlin-Est.

Vives protestations sur la décision de Washington de refouler les Haïtiens

« C'est une décision cruelle, insensible et cynique »

WASHINGTON (AFP) — La décision du président George Bush d'ordonner aux gardes-côtes de refouler les boat-people haïtiens vers leur île pour arrêter le flot croissant de réfugiés vers la base américaine de Guantanamo Bay (Cuba) a provoqué

Bush de renvoyer les réfugiés vers « la torture et la terreur ».

Avocats et militants des droits de l'Homme ont estimé pour leur part que la décision du président est une « violation des principes fondamentaux du droit d'asile » et enlève aux

ton, directeur du comité des juristes pour la défense des droits de l'Homme. Un avocat des réfugiés haïtiens, Ira Kurzban, a annoncé son intention de contester la décision du président devant les tribunaux américains.

Dimanche, M. Bush avait ordonné aux gardes-côtes de ramener désormais les boat-people haïtiens interceptés en mer directement dans leur île, au lieu de les transférer à Guantanamo comme auparavant. Le camp d'accueil de la base a en effet atteint le maximum de sa capacité avec 12 500 réfugiés, dont plus de 8000 arrivés au cours du seul mois de mai.

L'administration Bush, qui avait déjà décidé jeudi dernier de limiter l'accueil en haute mer aux seuls réfugiés en situation de détresse, a expliqué sa décision par la nécessité de « protéger les vies des Haïtiens dont les navires ne sont pas équipés » pour le voyage maritime vers les États-Unis.

« Dans les circonstances actuelles, il est préférable pour la sécurité des Haïtiens que ceux-ci restent dans leur pays », selon un communiqué de la Maison Blanche publié dimanche à Kennebunkport (Maine) où M. Bush s'était retiré pour le week-end du Memorial Day.

Hier, le commandement des gardes-côtes se préparait à transmettre à l'ensemble du personnel des instructions en vue de mettre en pratique les nouvelles directives présidentielles dans le meilleur délai.

Depuis le coup d'État militaire qui avait renversé le président Jean-Bertrand Aristide le 30 septembre dernier en Haïti, les gardes-côtes américains ont recueilli plus de 34 000 boat-people au large de Cuba. Près de 14 000 d'entre eux, considérés comme de simples réfugiés économiques, ont été rapatriés vers l'île et quelque 9000 autres ont vu leur demande d'asile jugée recevable par le service américain d'immigration.

Accord de paix en Afghanistan

RUL-E-CHARKI (AFGHANISTAN) (Reuter) — Les dirigeants des deux principales factions rebelles afghanes, le nouveau ministre de la Défense Ahmad Chah Massoud et le dirigeant fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, ont annoncé hier avoir conclu un accord de paix durable.

Un accord avait déjà été conclu la semaine dernière, mais ses modalités d'application étaient exprimées en termes vagues. De nouvelles tentatives pour réunir les deux chefs s'étaient ensuite soldées par un échec, les autorités afghanes faisant état de problèmes de sécurité.

Les hommes du commandant Massoud avaient repoussé les combattants de Gulbuddin Hekmatyar des abords de Kaboul après la chute du président communiste Najibullah en avril.

L'accord conclu hier prévoit le retrait des milices tadjikes et ouzbèques de Kaboul dans des conditions qui seront déterminées par le Conseil de direction du nouveau gouvernement.

Des élections seront organisées « aussi vite que possible » pour éviter la vacance à la tête de l'État, précise l'accord.

Le mandat du président Modjadidi pourrait être de deux mois seulement, et non renouvelable, indique l'accord.

Sibgatullah Modjadidi, qui doit remettre son pouvoir le mois prochain à Burhanuddin Rabbani, affirme que certains membres de la coalition gouvernementale souhaitent son maintien à la tête du pays.

Les forces de sécurité de Kaboul seront sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, indique l'accord. Le pacte conclu la semaine dernière avait prévu que celles-ci relèveraient de l'autorité du ministère de la Défense du général Massoud.

Le chef fondamentaliste a estimé que le pacte « détruirait les espoirs de tous les ennemis de l'Islam » qui, selon lui, tentent de transformer l'Afghanistan en un « nouveau Beyrouth ».

Après quatorze années de guerre civile, le peuple afghan « a besoin de paix et de sécurité », a déclaré pour sa part Ahmad Chah Massoud.

Ramos veut rétablir la stabilité politique et relancer l'économie

66 % des votes du scrutin philippin du 11 mai ont été dépouillés

MANILLE (Reuter) — L'ancien ministre philippin de la Défense Fidel Ramos, bien placé pour devenir président en l'état actuel du dépouillement, a déclaré hier qu'il donnerait la priorité à la stabilité politique et à la relance de l'économie s'il était élu.

Le chef de l'armée, le général Li-sandro Abadia, a ordonné aux officiers philippins d'être prêts à écraser toute tentative d'un groupe rebelle de perturber le transfert du pouvoir.

Sur environ 25 millions de bulletins de vote déposés dans les urnes le 11 mai, 66% seulement ont été dépouillés, selon des chiffres officiels.

Mais Fidel Ramos, soutenu par la présidente Corazon Aquino, semble bénéficier d'une avance décisive de plus d'un million de voix sur ses plus proches rivaux, l'homme d'affaire Eduardo Cojuangco et l'ex-juge Miriam Santiago.

Le Congrès doit se réunir à compter d'aujourd'hui pour faire le décompte officiel des bulletins venant des 73 provinces et 21 grandes villes de l'archipel. Il proclamera ensuite le vainqueur.

Le sénateur Heherson Alvarez a expliqué à la presse que le Congrès proclamerait le vainqueur sans plus attendre, s'il s'avère que les votes faisant l'objet de contestation dans certaines régions ne peuvent pas modifier le résultat final.

Il reviendrait alors à la Cour suprême de se prononcer sur ces recours.

Quant au deuxième, Eduardo Cojuangco, il assure devancer Fidel Ramos de 4000 voix selon ses propres calculs.

Fidel Ramos, confiant dans sa victoire, a déclaré à la presse qu'il comptait en priorité assurer la stabilité politique, attirer les investissements étrangers pour reconstruire l'économie et augmenter la production d'énergie pour en finir avec les pénuries chroniques d'électricité.

Il assurera les alliés des Philippines que Manille est prête à jouer

un rôle important dans la sécurité de la région, en coopérant davantage avec les pays d'Asie et du Pacifique, a-t-il dit.

L'année dernière, le Congrès avait refusé de ratifier un nouveau traité avec les États-Unis sur la location d'une gigantesque base militaire. Cette décision ne signifie pas pour autant que les Philippines souhaitent adopter une politique isolationniste, a assuré l'ancien ministre de la Défense.

Selon des chiffres officiels, Fidel Ramos vient en tête des sept candidats avec 3,98 millions de voix, suivi d'Eduardo Cojuangco avec 2,94 millions de voix et de Miriam Santiago avec 2,85 millions de voix.

D'autre part, Miriam Santiago, candidate à l'élection présidentielle philippine, a mis un terme hier à une grève de la faim commencée il y a trois jours pour protester contre la fraude électorale.

Elle a précisé qu'elle répondait ainsi aux demandes de plusieurs personnalités de l'Eglise catholique, ont déclaré les organisateurs de sa campagne électorale.

« Me soumettant à la sagesse de nos pères chrétiens, je mets fin aujourd'hui à ce geste de protestation contre le mal que représente la fraude électorale massive dans ce pays », dit-elle dans une déclaration publiée par son service de presse.

Le très influent cardinal Jaime Sin, archevêque de Manille, avait demandé à Miriam Santiago de mettre un terme à sa grève de la faim.

« Le jeûne est très bon pour la santé et pour l'esprit, mais il est temps pour elle de réfléchir et de cesser ce mouvement car la faiblesse l'empêcherait de combattre la corruption », avait-il déclaré à la radio catholique Veritas.

Plusieurs prêtres avaient également rendu visite à Miriam Santiago dans sa vaste chambre de l'hôpital de Manille, où elle avait juré de jeûner jusqu'à la mort, et lui avaient demandé de se nourrir.



PHOTO AP

Un jeune réfugié haïtien derrière les barbelés du camp de la base américaine de Guantanamo (Cuba), qui a atteint sa capacité d'accueil selon Washington.

de vives protestations hier notamment de parlementaires, d'avocats et de militants des droits de l'Homme.

« C'est une décision cruelle, insensible et cynique », a déclaré le représentant démocrate de New York, Stephen Solarz, reprochant à George

réfugiés haïtiens le droit de voir leur demande examinée dans des conditions impartiales.

« C'est tout à fait contraire aux règles internationales sur les réfugiés. Le Congrès doit intervenir pour que les boat-people puissent bénéficier d'un recours », a déclaré Arthur Hel-

Les raids se poursuivent au Sud-Liban Israël pilonne les positions du Hezbollah récalcitrant

JÉRUSALEM (Reuter) — Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a annoncé hier que Tzahal poursuivrait ses raids contre les positions du Hezbollah pro-iranien dans le sud du Liban jusqu'à ce que cessent les attaques contre la zone de sécurité instaurée par les Israéliens dans la région.

« L'armée israélienne continuera à liquider des nids de terroristes jusqu'à ce qu'ils comprennent le message et que le calme soit rétabli à la frontière nord », a déclaré Yitzhak Shamir à la radio israélienne.

Celui-ci a estimé que la Syrie était en mesure d'empêcher des attaques du Hezbollah contre Israël et ses alliés de l'armée du Liban-Sud (ALS).

« Si la Syrie recherche vraiment la paix elle essaiera de contrôler les agissements du Hezbollah et d'autres organisations qui opèrent dans des régions sous son contrôle », a-t-il ajouté.

De son côté, le responsable de la politique israélienne dans le sud du Liban, Uri Lubrani, a déclaré que quiconque lancerait des attaques contre Israël ou l'ALS devait s'atten-

dre à une riposte israélienne.

« Nous devons faire passer le message suivant: nous ne permettrons pas la déstabilisation de la zone de sécurité même si cela suppose que nous lancions des opérations qui dépassent nos activités habituelles. J'espère que ce message sera reçu », a-t-il déclaré à la radio de l'armée.

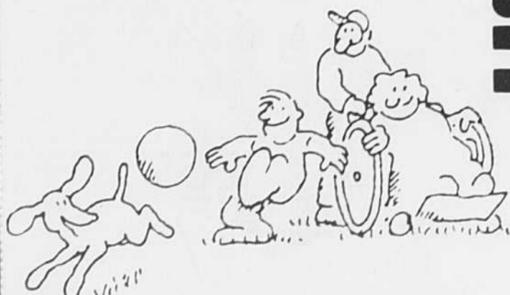
« S'il y a une riposte syrienne, nous trouverons un moyen d'y faire face. Ce n'est pas quelque chose qui nous préoccupe en ce moment (...) mais nous sommes toujours sur nos gardes », a-t-il ajouté.

LE DÉFI
CrownVie
PARTICIPATION

10^e Anniversaire

Mercredi
27 mai
1992

PARTICIPATION MD



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Havel fiché comme « collaborateur »

PRAGUE (AFP) — Le président tchèque Vaclav Havel a révélé hier qu'il avait figuré il y a 27 ans « pendant trois mois » comme « collaborateur potentiel » dans les dossiers secrets de la StB, l'ancienne police politique communiste, avant d'être classé « ennemi » du régime. M. Havel a déclaré qu'il avait jugé « nécessaire » d'informer « le plus rapidement possible » l'opinion publique de ce fait qui remonte à 1965 et dont il a eu lui-même connaissance il y a une dizaine de jours, alors qu'on lui avait toujours affirmé que son dossier était vierge. « Je sais qu'aucune loi ne m'obligeait à le faire », a ajouté M. Havel. « Et si je ne devais pas être réélu président en juillet à cause de cette révélation, alors la bêtise l'aura emporté dans ce pays », a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Dix-sept blessés dans la bande de Gaza

JÉRUSALEM (AFP) — Dix-sept Palestiniens ont été blessés hier par balles dans la bande occupée de Gaza, lors d'une seconde journée d'affrontements avec des militaires israéliens, a-t-on appris de sources hospitalières dans la région. Cinq ont été blessés, dont deux sérieusement, dans la localité de Khan Yunis, lorsque des militaires israéliens ont pénétré de force dans une mosquée, saisi des tracts et des haut-parleurs, selon des témoignages recueillis par le correspondant de l'AFP. Douze autres Palestiniens ont été blessés, pour la plupart légèrement, lors de la dispersion de manifestations dans la ville de Gaza et dans le camp de réfugiés proche de Jabaliya.

Les décrets de Eltsine passés en revue

MOSCOU (AFP) — La Cour constitutionnelle de Russie examine à partir d'aujourd'hui le bien-fondé des décrets du président Boris Eltsine interdisant le parti communiste, une question délicate que les réformateurs tentent de transformer en « procès de Nuremberg » contre le parti. La Cour n'avait toujours pas répondu hier soir à une demande de députés russes d'inclure à l'ordre du jour une deuxième question « brûlante », la conformité à la Constitution (soviétique et de la Fédération de Russie) du PCUS lui-même. Lors d'une conférence de presse hier à Moscou, M. Sergueï Chakhràï, juriste et proche collaborateur de M. Eltsine, a précisé que de nouveaux documents secrets seraient présentés aux juges durant cette réunion, qui va durer environ une semaine. M. Chakhràï, qui vient de démissionner de son poste de vice-premier ministre et conseiller d'État, sera l'un des rapporteurs de la réunion.

Le casques bleus maintenus à Chypre

NICOSIE (AFP) — Le retrait de Chypre de contingents des casques bleus de l'ONU n'est pas envisagé « dans un proche avenir », a affirmé hier le porte-parole du gouvernement chypriote Akis Fantis. Cité par l'agence chypriote CNA, M. Fantis commentait devant la presse des propos du Premier ministre canadien Brian Mulroney selon lequel le Canada n'était pas prêt à maintenir indéfiniment au nom de l'ONU une force de maintien de la paix sur l'île divisée depuis 1974. M. Mulroney avait fait ces déclarations dimanche à Montréal devant le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali. Le Canada maintient depuis 28 ans des casques bleus au sein de la Force de maintien de la paix des Nations unies à Chypre. L'UNFICYP compte 2100 hommes venant du Canada, de Grande-Bretagne, d'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la Suède, d'Australie et d'Irlande.

29 morts dans des combats entre Turcs et Kurdes

ANKARA (Reuter) — Des affrontements entre séparatistes kurdes et forces de sécurité ont fait 29 morts depuis vendredi dans le sud-est de la Turquie, a-t-on appris hier de source autorisée. Huit rebelles, sept soldats, deux femmes et deux enfants ont été tués dans des accrochages entre les forces turques et les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dans les provinces de Batman, Bingol, Sirnak et Van. Un tueur non identifié a abattu un jeune homme de 16 ans dimanche à Kiziltepe, dans la province de Mardin. Des rebelles du PKK avaient tué un officier et un soldat samedi dans une embuscade. Cinq combattants kurdes avaient trouvé la mort dans des affrontements près de Silvan dans la province de Diyarbakir. Deux civils qui gardaient un village avaient été tués par les rebelles vendredi dans la même province. Près de 3800 personnes ont trouvé la mort depuis le début de l'insurrection kurde il y a huit ans.

L'évacuation des casernes est interrompue à Sarajevo

La Force territoriale bosniaque accuse les soldats fédéraux de cacher des armes

BELGRADE (Reuter) — La Force territoriale bosniaque a interrompu hier l'opération d'évacuation des casernes de Sarajevo par l'armée yougoslave entamée ce week-end en accusant les soldats fédéraux de ne pas avoir remis une partie de leurs armes, comme ils s'y étaient engagés. Le colonel Jovan Djivak, numéro deux de cette force qui encercle les trois dernières casernes occupées par l'armée fédérale dans la capitale bosniaque, a déclaré qu'elle n'avait pas respecté l'accord prévoyant l'abandon sur place de la moitié de ses armements.

Des responsables bosniaques et des officiers supérieurs yougoslaves ont entamé des négociations pour tenter de résoudre ce différend et fixer un calendrier d'évacuation des trois casernes par les militaires et leurs familles.

Malgré ce contretemps, le calme régnait hier à Sarajevo, dont la périphérie a connu quelques bombardements sporadiques au cours de la nuit, après un week-end de violents affrontements.

L'agence yougoslave Tanjug a rapporté toutefois que la présence de tireurs isolés faisait toujours peser

de grands dangers dans le centre ville. « Ils tirent même sur les gens dans leurs maisons par les fenêtres, ce qui fait qu'il est presque impossible de se protéger contre eux », écrit l'agence.

L'évacuation d'une première caserne fédérale de Sarajevo s'est achevée sans incident dimanche, ses 300 occupants — des soldats, des cadets et leurs familles — gagnant la périphérie dans un convoi blindé.

La radio croate a indiqué que le bâtiment avait été aussitôt occupé par des éléments de la Force territoriale, à majorité musulmane.

Le début des opérations d'évacuation a coïncidé avec un durcissement des critiques occidentales contre Belgrade, accusé d'avoir encouragé l'opposition armée de la minorité serbe de Bosnie-Herzégovine à l'indépendance de la république votée en mars. Les violences ont fait depuis lors plus de 2250 morts et provoqué le plus grand exode de populations civiles en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Imitant les États-Unis, le Canada a rappelé dimanche son ambassadeur à Belgrade et suspendu les droits d'atterrissage de la compa-

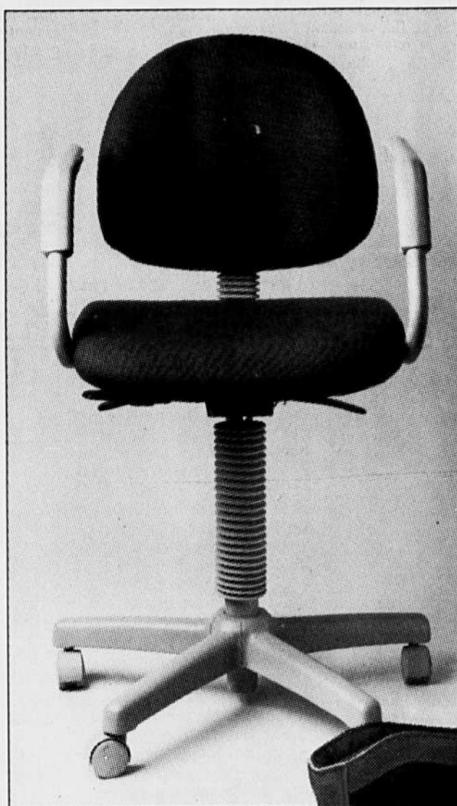
gnie aérienne yougoslave sur son territoire en même temps qu'il réclamait une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour voter des sanctions commerciales contre la Serbie.

À Lisbonne, le secrétaire d'État américain James Baker s'est fait l'avocat de telles sanctions, déclarant que « quiconque cherche des raisons pour ne pas agir ou estime que des actions face à ce genre de cauchemar ne s'imposent pas pour le moment (...) est sur la mauvaise longueur d'onde ».

Acheter au Canada, c'est aussi préserver des emplois et stimuler l'économie chez nous.

LORSQUE VOUS MAGASINEZ, VOUS AVEZ DES CHOIX À FAIRE, ET CERTAINES DÉCISIONS S'IMPOSENT. ♣ VOUS DEVEZ COMPARER PRIX ET QUALITÉ.

VOUS DEVRIEZ PEUT-ÊTRE AUSSI PENSER À ACHETER CANADIEN. ♣ PARCE QUE CHAQUE FOIS QUE VOUS ACHETEZ UN PRODUIT OU UN SERVICE CANADIEN, VOUS FAITES UNE BONNE AFFAIRE... VOUS PRÉSERVEZ DES EMPLOIS ET VOUS CONTRIBUEZ À UNE ÉCONOMIE PLUS VIGoureuse. ♣ ACHETONS CANADIEN.



◀ Pour se tailler une place sur le marché du mobilier de bureau, il faut un produit de qualité et des prix concurrentiels. Les entreprises canadiennes répondent à ces exigences, et exportent chaque année pour plus de 300 millions de dollars.

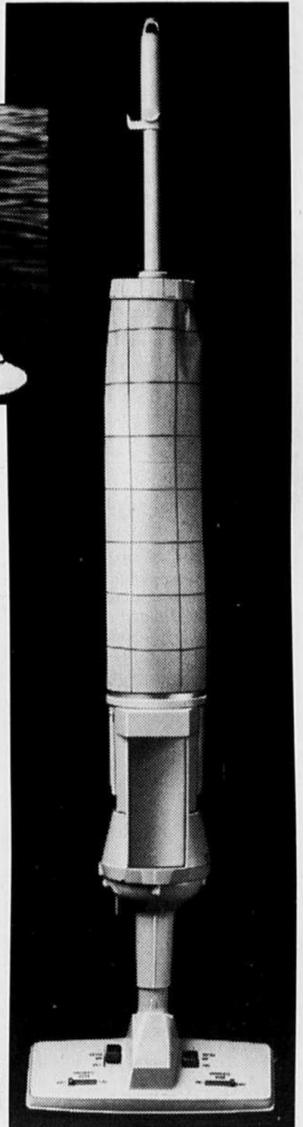


▲ La récession a frappé durement l'industrie canadienne du bateau de plaisance, mais avec la reprise économique et de meilleurs produits sur le marché, l'avenir s'annonce meilleur. Ce sont de bonnes nouvelles pour les amateurs de navigation et les 3 000 Canadiens qui travaillent dans cette industrie de 300 millions de dollars.

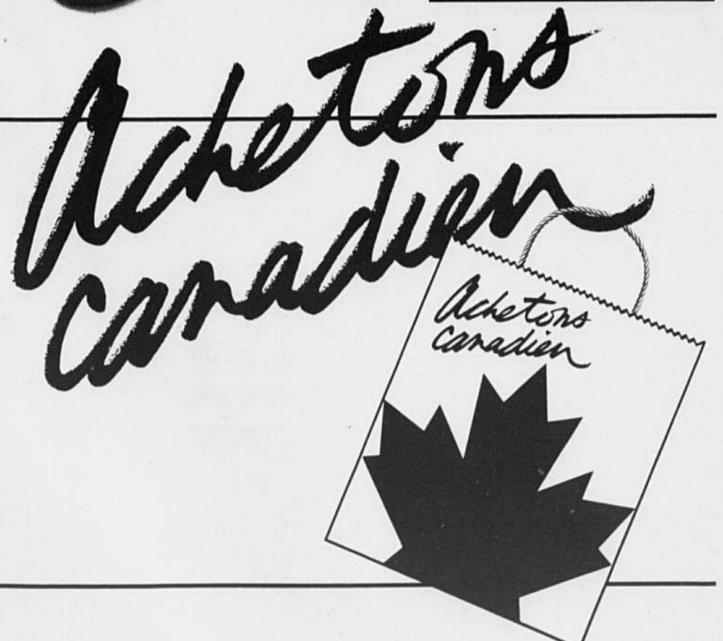


▲ Voici de simples chaussures. Mais elles proviennent de l'industrie canadienne de la chaussure, une industrie de 1,5 milliard de dollars, qui emploie plus de 12 000 personnes.

► Le secteur des petits électroménagers est un gros employeur. Quelque 5 000 personnes, dans 65 entreprises, fabriquent près de 500 millions de dollars d'appareils électriques. Un succès de taille !



Données du ministère canadien de l'Industrie, des sciences et de la technologie



Canada

ÉDITORIAL

La mort d'un héros italien

« **O**N MEURT généralement parce qu'on est seul, ou parce qu'on est entré dans un jeu plus grand que soi. On meurt souvent parce qu'on doit agir de façon artisanale et que, n'étant pas soutenu, on est destiné à ramasser les balles. En Sicile, la mafia frappe les serviteurs de l'État que l'État ne parvient plus à protéger. »

Ces mots funestement prophétiques concluent le livre *Cosa Nostra*, co-signé en 1991 par le journaliste Marcelle Padovani et le juge Giovanni Falcone, celui-là même qui vient de mourir à Palerme sous les bombes de la mafia italienne, presque dix ans après la disparition violente d'une autre figure légendaire de la lutte anti-mafia, Carlo Alberto Dalla Chiesa, assassiné lui aussi à Palerme, en septembre 1982.

Giovanni Falcone, le « super-juge » que l'Italie tout entière pleure aujourd'hui comme un héros, n'était pourtant pas un amateur. Reconnu comme le plus grand spécialiste vivant de la mafia, de ses moeurs et de ses méthodes, il ne sous-estimait pas l'étendue de ses tentacules — jusqu'au coeur de l'État — et disposait d'une solide logistique personnelle.

Mais la *Cosa Nostra*, cette chose typiquement italienne, vient de faire la preuve, une fois de plus, de son incroyable capacité de résistance et de contre-attaque, qui va bien au-delà des assauts ponctuels de l'État, de la volonté d'un homme courageux ou des trouvailles logistiques de la police. Le problème est beaucoup plus profond.

La *Cosa Nostra* s'est vigoureusement remise sur pieds depuis le « creux de la vague » du milieu des années 1980, alors que les luttes de clans faisaient rage et que certains *capi* se mettaient à table, collaborant soudain avec la justice. Les plus grands spécialistes — y compris Italiens — s'étaient alors mis à prophétiser le « déclin inéluctable » de cette institution occulte d'une autre époque.

Fatale erreur ! La mafia italienne n'a-t-elle pas réussi à faire libérer la quasi-totalité des 342 mafiosi que le juge Falcone avait fait emprisonner en 1987, à l'issue d'un *maxiprocesso* célèbre mais éphémère ? Aujourd'hui, elle est considérée comme la vingtième puissance financière de la planète, avec un chiffre d'affaires de 35 milliards de dollars par année. Elle s'est recyclée avec succès dans la drogue.

Elle paralyse encore et toujours — quand elle ne les récupère pas tout simplement par la corruption politique — tous les efforts qui viseraient une offensive globale et concertée contre elle.

L'Italie, pays occidental développé, au nord riche et sophistiqué, troisième puissance des « Douze » européens, reste une anomalie dans le paysage d'outre-Atlantique. Cet État jeune et faible, aux parois puissantes, accablé par une classe politique parasitaire, par des institutions dépassées et par des finances publiques catastrophiques, est en outre confronté à un puissant contre-pouvoir qui relève aujourd'hui la tête.

L'élection, hier, d'un démocrate-chrétien bon teint, Oscar Luigi Scalfaro, à la présidence de la République, après un cirque institutionnel qui aura duré 16 tours à la Chambre des députés, n'augure vraiment rien d'original au pays de l'éternel recommencement.

Malaise racial en Amérique, grogne sociale en Allemagne, terrorisme mafieux en Italie : au coeur de nos pays riches et démocratiques, après la chute de l'adversaire communiste, quelque chose nous empêche encore d'être heureux. . .

F. B.



Sylviane Tramier

L'intrus

IL NE FAIT pas bon être un intrus dans une classe politique élitiste, jalouse de ses prérogatives. Monsieur Bernard Tapie, ministre de la Ville au gouvernement français pendant 53 jours, vient d'en faire l'amère expérience.

Sa démission samedi a donné le signal à un éreintement politique et médiatique de ce singulier personnage dont la principale erreur est de ne pas faire partie du sérail. Parmi les membres du gouvernement, il ne s'est guère trouvé que le ministre de la Santé et de l'Action Humanitaire, M. Bernard Kouchner, un autre atypique, pour prendre sa défense.

M. Tapie pourrait être inculpé cette semaine dans une affaire de transaction commerciale privée, où un ancien associé l'accuse d'avoir détourné à son profit le montant de la vente d'une société dont ils étaient propriétaires. Pour éviter d'être le premier ministre en exercice de la Vème République (depuis 1958) à être inculpé, Bernard Tapie, contre son gré, a remis sa démission au premier ministre M. Bérégovoy.

Bernard Tapie était entré au gouvernement à la suite des élections régionales où il avait conduit la liste « Énergie Sud », composée de socialistes, dans la région de Marseille, contre les assauts du Front national de Jean-Marie Le Pen. Tapie contre Le Pen, c'était l'affiche rêvée pour une confrontation musclée, pas très élégante, mais réputée efficace. « Le Pen est un salaud, donc tous ceux qui votent pour lui sont des salauds ! » Muni de ce syllogisme imparable, Bernard Tapie était monté à l'attaque et avait réussi à limiter dans la région sud la percée de l'extrême-droite.

La récompense était venue : le nouveau premier ministre Bérégovoy, qui a de l'estime et de l'admiration pour Bernard Tapie, l'avait appelé au ministère de la Ville.

Tapie et Bérégovoy ont en commun leur origine sociale prolétaire. Mais Bernard Tapie n'est pas socialiste. Il n'a jamais fait carrière dans les institutions du parti. Bernard Tapie fait partie de ceux que le jargon politique appelle « les représentants de l'ouverture ». C'est-à-dire ceux que l'on est allé chercher dans la société civile, hors des partis, pour insuffler un peu de nouveauté dans la classe dirigeante.

Bernard Tapie, enfant de banlieue pauvre devenu entrepreneur, propriétaire du club de football de Marseille, brasseur d'affaires en tout genre, milliardaire ne devant sa fortune qu'à lui, a incarné la réussite. Député indépendant, mais rallié à la majorité « présidentielle », Bernard Tapie a été l'illustration de la réconciliation des socialistes avec le monde des affaires, avec la spéculation boursière, et l'économie de marché.

On a parlé du « style Tapie » : populiste, bateleur, charmeur, fonceur, battant. Les caricaturistes le représentent en homme-taureau. Tout l'oppose au style velouté et distingué des « énarques » (anciens élèves de l'École nationale d'administration) qui forment le gros de la classe politique française (de droite et de gauche).

M. Tapie n'a probablement pas réussi dans les affaires, et dans le football, sans avoir recours à ces méthodes de joueur de poker qu'il affectionne aussi dans sa carrière politique. Il a certainement fait des envieux, et il s'est exposé à la malveillance. Il s'est fait des ennemis. Sa nomination au gouvernement avait été décrite comme « risquée ». Surtout au moment où le nouveau gouvernement de M. Bérégovoy promettait d'en finir avec les affaires politico-financières qui discréditent les socialistes, et de se montrer intraitable sur le chapitre de la probité. Le petit regain de popularité dont jouissaient les socialistes pouvait souffrir de la présence au gouvernement de ce personnage qui n'est pas au-dessus de tout soupçon.

L'ancien premier ministre Pierre Mauroy, qui avait pourtant parrainé les débuts politiques de Bernard Tapie à Marseille, a commenté avec mépris la démission du ministre de la Ville : « Bernard Tapie, ça n'a jamais été ma tasse de thé ! »

Faut-il bombarder Belgrade ?

FAUT-IL bombarder Belgrade ? Si l'on se pose cette question en suivant le même type de raisonnement que celui qui justifia, il y a 16 mois, les missiles sur Bagdad, alors la réponse est : oui, sans aucun doute, il faut bombarder Belgrade.

Il faut en tout cas être prêt à le faire, avec avertissements, résolutions de l'ONU et ultimatum à la clef. Ou du moins — nuançons encore le propos — il faut faire clairement savoir à la direction serbe que la communauté internationale, devant la sanglante agression de Belgrade dans les Balkans, est prête éventuellement à utiliser la force pour faire reculer l'occupant en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, deux États indépendants reconnus comme tels par la communauté internationale.

Slobodan Milosevic, le président « néo-yougoslave », est autant sinon plus malfaisant, autant sinon plus dangereux, autant sinon plus répugnant que ne l'était le président irakien, au moment où la Maison-Blanche, dans un accès de propagande créatrice, le qualifiait de « nouvel Hitler », alignait les résolutions de l'ONU et se préparait sciemment à l'action directe, à l'automne et à l'hiver 1990.

Mais une fois que l'on a dit tout ça, que oui, Milosevic vaut bien Saddam, on est saisi d'un doute : qui doit intervenir ? et comment ? L'an dernier, le problème de la juste réaction à l'agression irakienne avait confondu les bonnes âmes en Occident : les opposants à toute action militaire préconisaient l'embargo prolongé, voire le blocus. Embargo qui, un an plus tard contre un pays défait, cause à son tour le scandale. . . chez ces mêmes pacifistes qui le préconisaient avant la guerre.

Le problème des sanctions comme celles qu'aujourd'hui — mieux vaut tard que jamais — commencent à pleuvoir sur le brutal régime de Belgrade, c'est qu'elles ne sont que rarement, sinon jamais, efficaces. C'est que leur valeur est largement symbolique. C'est qu'elles ne sont — voir le cas haïtien —

qu'un moyen pour le monde de se donner bonne conscience avant de détourner pudiquement le regard. Ou encore — voir le cas irakien — qu'une façon de préparer le terrain, d'appliquer une pression psychologique, avant de lancer de vaillantes troupes « à l'assaut du Mal ».

Devoir d'ingérence ? Devant le mal évident, devant la boucherie qui se prolonge — 2500 morts en Bosnie-Herzégovine seulement, depuis le mois de mars —, devant le viol manifeste du droit international, oui, cela doit bien exister. Mais qui doit l'appliquer ? L'Europe seulement ? Car n'est-ce pas, avant tout, une affaire européenne ? Mais

La même logique que dans l'affaire irakienne

L'Europe a le plus grand mal à parler d'une seule voix dans l'affaire des Balkans. L'Occident ? Le monde entier ? Et de quelle façon ? Force d'interposition ? Embargo ? Intervention directe pour bouter dehors l'agresseur ?

Une force d'interposition est déjà en place en Croatie. Tout ce qu'elle fait, c'est de protéger et de stabiliser les nouvelles frontières issues de la guerre de conquête menée l'été et l'automne derniers par la Serbie. Devrait-elle aller faire de même en Bosnie-Herzégovine ? Le secrétaire général de l'ONU a d'abord dit non ; il semble aujourd'hui se raviser. Un embargo ? Non seulement, comme tous les embargos, il sera certainement contournable — il n'est pas dit par exemple que la Chine joindra les rangs — mais même appliqué sérieusement, il fera souffrir les populations mille fois plus que les dictateurs dans leurs bunkers.

La vérité, c'est que les facteurs qui poussent ce qu'on appelle « la commu-

nauté internationale » — lire : les grandes puissances qui mènent le bal — ne sont pas seulement régis par les beaux principes et une rigoureuse interprétation du droit. La vérité, c'est que le Koweït, pour les Grands, avait une valeur économique, stratégique et politique que n'aura jamais, jamais la Bosnie-Herzégovine. Tout simplement, le droit ne s'applique pas également dans les deux cas. L'Occident n'a pas autant de raisons d'intervenir à Sarajevo qu'il en avait à Koweït City. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne le fera jamais, si le carnage devient insoutenable, et la passivité internationale, indéfendable.

Brian Mulroney a raison de qualifier de « honte pour l'humanité » le massacre qui se déroule sous nos yeux dans l'ex-Yougoslavie. Il n'a pas tort de prendre des mesures pour isoler un régime hors-la-loi qui ne mérite pas mieux. Il est plus que temps de rappeler les ambassadeurs de Belgrade, de couper les contacts aériens, de faire savoir aux maîtres de la Serbie conquérante que « ça ne peut plus durer comme ça ». Mais ce ne sont là que de (nécessaires) belles paroles, essentiellement dotées d'une valeur psychologique.

En résumé : ou bien on reconnaît honnêtement qu'on ne peut ultimement rien faire, et alors on ne fait rien. Dans ce cas, les souffrances vont continuer encore un temps pour les hommes, les femmes et les enfants de Bosnie-Herzégovine. Le partage de cette malheureuse enclave, entre une Serbie féroce et une Croatie qui n'est pas dénuée d'arrière-pensées, serait alors la conclusion logique de ce honteux épisode. Ou bien on agit, mais en n'excluant aucune possibilité — y inclus, si nécessaire, les bombes sur le palais de Milosevic.

Tout moyen terme — dénonciations indignées, résolutions en retard de trois mois sur les événements, missions d'observation et autres casques bleus passifs — ne pourra que susciter de faux espoirs, et prolonger indéfiniment un spectacle obscène.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

Du souffle svp

UNE QUINZAINE internationale de Théâtre *essoufflée*, M. Robert Lévesque ?

J'en ai vraiment le *souffle* coupé quand je lis dans votre article : « Carrefour 92 choisit le théâtre des années 90 » (LE DEVOIR, vendredi, 24 avril 1992) : « (...) ce festival prend la relève de la défunte Quinzaine internationale de Théâtre de Québec, à qui les gouvernements ont refusé leurs subventions après une quatrième édition *essoufflée* (celle de 1990). »

Essoufflée, une Quinzaine qui présente 18 spectacles venant de huit pays avec les mêmes subventions que celles du Carrefour 92 pour ses 10 spectacles de cinq pays ?

Essoufflée, une Quinzaine qui met à l'affiche des troupes aussi prestigieuses que le Düsseldorfer Schauspielhaus et le Théâtre national de Bavière d'Allemagne ; le Théâtre de la Taganka et le Théâtre Pouchkine de Russie ; le Tartana teatro d'Espagne ; le Atis Theater de Grèce ; le Théâtre de la Ville de Suisse ; le Théâtre national de Belgrade de la Yougoslavie, sans oublier La Rallonge de Montréal, le Niveau-Parking et le Repère de Québec ?

Essoufflée, une Quinzaine qui aligne des auteurs tels Shakespeare, Müller, Dostoïevski, Büchner, Euripide, Tchekhov, Tsvetoeva, Zweig, Guitry ; des personnages tels Médée, Phèdre, Lear, Woyzeck, Valmont, Merteuil, le prince Mouchkine, madame de Maintenon ; des metteurs en scène tels Verner Schroeter, Volker Hesse, Roman Viktiouk, Theodoros Terzopoulos, sans oublier Lorraine Pintal, Michèle Magny, Jean Salvy ?

Et, quand vous avancez du même *souffle* : « Les animateurs du Carrefour 92 (...) n'ont su qu'il y a quelques mois que les pouvoirs publics soutiendraient leur projet de festival (...) », ayez, je vous en prie, le *souffle* aussi long que la mémoire, et l'honnêteté de rappeler que vous écriviez déjà en 1990 : « Déjà, des gens de théâtre de Québec travaillent à l'éventuelle mise sur pied d'un festival qui pourra prendre la relève de la Quinzaine (...) » dans votre article « La Quin-

zaine se meurt, LE DEVOIR, 2 juin 1990 ».

Du *souffle* dans les faits, monsieur !

François Tassé
vice-président
Quinzaine internationale
Québec, 6 mai 1992

Un gaspillage éhonté

LA CRÉATION de l'aéroport de Mirabel devait faire de Montréal la plaque tournante du transport aérien en Amérique du Nord selon Marc Lalonde et les témoins libéraux fédéraux de l'époque. On s'aperçoit aujourd'hui que cette dépense faramineuse n'a servi qu'à tuer le dynamisme du transport aérien à Montréal.

Voilà que le même Marc Lalonde et les libéraux provinciaux décident de doter la région de Montréal de l'hôpital de l'an 2000. Selon eux, ce super hôpital devrait attirer une pléthore d'industries et de centres de recherche dans l'est de Montréal.

Je peux difficilement réprimer un frisson

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Guyouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des
publications spéciales
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

d'inquiétude en faisant le rapprochement.

Pourtant, la meilleure solution consistait, selon le docteur Genest, à rénover à un coût très bas les trois quarts de l'Hôtel-Dieu, construire un nouveau pavillon sur les terrains vacants de cet hôpital, et à ériger un hôpital de dimensions modestes à Rivière-des-Prairies.

Cette solution devrait beaucoup mieux desservir la population tant du centre-ville et d'Outremont que celle de l'est de Montréal où j'habite. Elle permettrait, à un coût équivalent ou moindre, d'augmenter la qualité et le nombre de lits disponibles dans la région de Montréal.

Elle conserverait ou améliorerait la synergie actuelle entre les institutions de recherche et d'enseignement : Institut de recherche clinique de Montréal, Hôpital Royal-Victoria, Universités McGill et de Montréal, etc. Finalement, elle permettrait la conservation et la mise en valeur adéquate du patrimoine de l'Hôtel-Dieu.

Cependant, plusieurs de ces objectifs vont à l'encontre de ceux dont Marc-Yvan Côté se faisait le défenseur alors qu'il était ministre des Transports. À cette époque, il coupait dans les investissements reliés au transport en commun pour augmenter ceux destinés à la construction d'autoroutes périurbaines. Heureuse coïncidence, beaucoup d'amis et souscripteurs libéraux voyaient la valeur de leurs terrains bondir miraculeusement !

Aujourd'hui, l'Hôtel-Dieu est un magnifique prétexte pour doter les amis de Laval du pont qu'il leur avait promis il y a quelques années et pour prendre une douce revanche contre l'administration montréalaise qui s'était opposée à sa vision des choses.

Cet aveuglement des responsables du démantèlement de l'Hôtel-Dieu nous conduit à un gaspillage éhonté des fonds publics, à une diminution de la qualité et de la disponibilité des soins pour une clientèle importante, à une baisse du dynamisme au niveau de la recherche et à une destruction de Montréal. Bref, il faut absolument qu'un coup de barre soit donné pour éviter que ce nouveau Mirabel ne prenne son envol.

Daniel Chartier
Montréal, 12 mai 1992